

BELGIQUE-BELGIË
P.P.
BRUXELLES-BRUSSEL X
1/3493

#57

Bruxelles Accueil
et Développement
pour la Jeunesse
et l'Enfance



BADJE

TRIMESTRIEL D'INFORMATION_MARS-AVRIL-MAI 2014_N°57

info

ACTU – P.4
RÉFORME KIND & GEZIN

DOSSIER – P.16
25 MAI 2014 :
L'ENFANCE AU PROGRAMME ?

PORTRAIT – P.28
LA LIGUE DES FAMILLES,
UN AFFILIÉ ATYPIQUE



COORDINATION

Séverine Acerbis et Marie Graillet

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO :

Séverine Acerbis, Céline Antoniucci, Xavier Bodson, Joëlle Bouffieux, Delphine Chabbert, Anne Chevalier, Bernard De Vos, Benoît De Waele, Wanda Duhamel, Marie Graillet, Danielle Hubert, Perrine Humblet, Corinna Iudicelli, Chantal Jacquet, Dimitri Jageneau, Frédéric Janssens, David Lallemand, Manuel Lambert, Hemo Mesnaoui, Charles Michel, Anne Nutelet, Florence Pirard, Valérie Provost, Anne Vander Ghinst, Michaël Verbauwhede, Martin Wagener

ILLUSTRATIONS

Badje sauf p.3 (Séverine Acerbis), p.4 (Kind&Gezin), p.5 (POS+), p.7 (La Code), p.8 (Viva for Life), p.10 (Théâtre Royal du Peruchet), p.11 (Fraje ASBL, Théâtre de la Guimbarde), p.14 (Plan Belgique), p.15 (AC Jette), p.17 (cdH), p.18 (PTB-go), p.19 (Ligue des familles, Delphine Chabbert, ULg, Florence Pirard), p.20 (Perrine Humblet, Observatoire de l'enfant), p.21 (PS, FDF), p.22 (MR, Manuel Lambert), p.23 (Bernard De Vos, Délégué général aux droits de l'enfant, Ligue des droits de l'Homme), p.24 (Ecolo), p.25 (Plateforme contre l'échec scolaire), p.28-29 (Ligue des familles), p.30 (SuperVliegSuperMouche), p.31 (aufilduvent.be)

MISE EN PAGES

www.inoctavo.be

Le *Badje Info* est un trimestriel de l'ASBL *Bruxelles Accueil et Développement* pour la *Jeunesse et l'Enfance*.

CONTACT

Séverine Acerbis
rue de Bosnie 22
1060 Bruxelles
T 02 248 17 29
F 02 242 51 72
info@badje.be
www.badje.be



Imprimé sur papier 100% recyclé

Badje ASBL bénéficie du soutien du Fonds d'équipements et de services collectifs, de CAP 48, de la Commune de Saint-Gilles, de la Commission communautaire française, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région de Bruxelles-Capitale, de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, du Fonds Elia, du Fonds Pauvreté, de la Fondation Roi Baudouin et de la Loterie Nationale.



#57

UN PRINTEMPS POLITIQUE

Par Séverine Acerbis



C'est un numéro très politique que nous vous livrons en ce printemps 2014.

A l'occasion des élections fédérales, régionales et européennes de mai prochain, nous avons invité les divers partis politiques démocratiques à nous livrer leurs priorités pour l'enfance. En parallèle, nous avons demandé à diverses institutions et personnalités bien connues dans notre secteur (voire au-delà), les éléments à mettre à l'agenda de la prochaine législature.

De politique, il en est aussi question dans l'actualité, avec la suppression du FESC au niveau fédéral, fixée au 31 décembre 2014 et la réforme de la réglementation flamande des milieux d'accueil de la petite enfance. Les effets de cette dernière sur les très nombreuses maisons d'enfants privées bruxelloises francophones ayant préféré s'adresser à Kind & Gezin qu'à l'ONE, jugé trop exigeant, se feront ressentir dans les 12 mois à venir. Alors que l'ONE s'apprête, lui aussi, à lancer un grand chantier de révision de sa réglementation des milieux d'accueil de la petite enfance, c'est bien l'ensemble de notre secteur qui pourrait changer de visage dans les mois et années à venir.

La pauvreté est, quant à elle, toujours à l'avant-plan et largement évoquée dans ce numéro. Comme le rappelait encore l'étude publiée fin 2013 par l'IWEPS (Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique), en Belgique, les enfants sont proportionnellement plus nombreux que le reste de la population à vivre sous le seuil de pauvreté ou dans des conditions de déprivation matérielle (impossibilité de manger sainement, de se soigner...). Cette situation est d'autant plus préoccupante que la transmission intergénérationnelle de la pauvreté est largement documentée par de nombreuses études scientifiques.

La situation est particulièrement inquiétante pour les enfants vivant en familles monoparentales, autre sujet abordé dans notre rubrique ACTU. « *Agir sur les conditions de vie des familles monoparentales constitue un véritable levier pour lutter contre la pauvreté* », souligne l'IWEPS.

Agir... Il y a cependant de quoi avoir des doutes sur le fait que nos responsables politiques aient « agi » dans le bon sens, au cours de cette législature finissante. A tout le moins, le message du Service fédéral de lutte contre la pauvreté, dans son rapport bisannuel publié en décembre 2013, n'est pas fait pour rassurer : « *Il a été souvent souligné que c'est grâce à son système de protection sociale que la Belgique a pu limiter, plus que d'autres Etats membres de l'Union européenne, les effets de la crise. C'est vrai mais force est de constater aussi qu'elle ne protège pas tout le monde de la même façon et que les évolutions récentes – transfert des allocations familiales, dégressivité du chômage, réforme des pensions – suscitent beaucoup d'inquiétudes.* »

Agir... au niveau des lieux d'éducation et d'accueil des enfants : voilà bien un domaine où il y a tant à faire et pour engranger les résultats les plus positifs... Mais est-ce que nos responsables politiques sauront saisir cette opportunité ?

ÉDITO

3 Un printemps politique

ACTU

- 4 Réforme Kind & Gezin : quel impact à Bruxelles ?
- 5 Pauvreté en Belgique : l'Annuaire 2014
- 6 FESC : 10 mois pour boucler le transfert
- 7 Recherche de la Code : placement des enfants et relations avec les familles
- 8 Viva for Life : 33 projets pour l'enfance défavorisée
- 9 Bruxelles multi-accueil
- 10 Le théâtre Royal du Peruchet
- 11 Manifeste « Musées d'art Amis des tout-petits »
- 12 La monoparentalité et les fonctions d'accueil des enfants et des jeunes
- 14 Droits de l'enfant : un nouveau site web

CLE

15 Cap sur Jette

DOSSIER

- 16 **ELECTIONS 2014 : QUELLES PRIORITÉS POUR L'ENFANCE ?**
- 17 cdH : l'éducation au cœur de notre projet politique
- 18 PTB-go : l'accueil extrascolaire : fondamental !
- 19 La Ligue des familles revendique
- 19 L'accueil et l'éducation des jeunes enfants, une formation nécessaire à la hauteur des exigences du métier
- 20 Cohérence et accessibilité, des enjeux primordiaux pour le secteur éducatif
- 21 PS : faciliter la vie des familles, améliorer le bien-être des enfants
- 22 MR : il faut chercher de la diversité, des solutions innovantes...
- 22 Revendications de la Ligue des droits de l'Homme
- 23 Droits de l'enfant : trois priorités pour l'après 2014
- 24 Ecolo : une vision globale de l'enfant et de sa famille
- 25 Appel au débat en vue d'une refondation de l'école

PAROLE AUX ENFANTS

26 La politique : les enfants ont aussi leur mot à dire

ÉCHOS

27 La rapport d'activités de Badje est sorti !

PORTRAIT

28 La Ligue des familles : des solutions pour chaque parent

AGENDA

30 SuperVliegSuperMouche

BONS TUYAUX

31 Un atelier de cerf-volant

32 LA CARTE DES MEMBRES



RÉFORME KIND & GEZIN : QUEL IMPACT À BRUXELLES ?

Par Séverine Acerbis

LE 1^{er} JANVIER 2014 SONNAIT LA FIN DE LA PÉRIODE DE TRANSITION QUI COURAIT DEPUIS FÉVRIER 2009 POUR RÉPONDRE AUX NOUVELLES RÈGLES ÉDICTÉES PAR LE GOUVERNEMENT FLAMAND EN MATIÈRE LINGUISTIQUE S'APPLIQUANT AUX DIRIGEANTS DES MILIEUX D'ACCUEIL KIND & GEZIN. ET LE 1^{er} AVRIL PROCHAIN, C'EST LE NOUVEAU DÉCRET-CADRE POUR TOUT LE SECTEUR DE L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE FLAMAND QUI ENTRE EN APPLICATION. DE NOMBREUX CHANGEMENTS QUI FONT TREMBLER LES MILIEUX D'ACCUEIL FRANCOPHONES BRUXELLOIS QUI AVAIENT FAIT LE CHOIX DE S'ORIENTER VERS KIND & GEZIN PLUTÔT QUE DE SE CONFORMER À LA LÉGISLATION DE L'ONE...

Bien que partageant un point de départ commun, Kind & Gezin (K&G) et l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) avaient et ont toujours à ce jour des réglementations du secteur de l'accueil de la petite enfance très divergentes. Alors que l'ONE a fait le choix, depuis plusieurs années, d'imposer aux milieux d'accueil qu'ils soient subventionnés ou pas, des règles exigeantes tant au niveau de l'encadrement que des infrastructures et de l'équipement, son homologue flamand avait pris le parti de conserver une législation beaucoup plus « laxiste ».

Ainsi, sur base des textes toujours actuellement en vigueur en Communauté flamande, il n'est pas impératif d'être autorisé pour pouvoir ouvrir un milieu d'accueil de la petite enfance. Une simple déclaration auprès de K&G peut, en effet, suffire. Il s'agit des milieux d'accueil dits « enkel gemeld ». Quant aux maisons d'enfants qui ouvrent avec autorisation de K&G (« met attest van



toezicht »), il faut également noter que les conditions actuellement en vigueur pour obtenir cette attestation K&G sont bien moins exigeantes qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles : pas d'exigence de formation, règles d'infrastructures moins strictes...

Une réforme globale pour la Flandre assortie de règles linguistiques pour Bruxelles

Depuis 2007, le Gouvernement flamand a toutefois pris la mesure des enjeux liés à l'accueil de la petite enfance et entamé une réforme en profondeur de sa réglementation.

Alors que cette réforme était déjà en cours, le Gouvernement flamand a pris, en 2009, une mesure linguistique visant spécifiquement les milieux d'accueil bruxellois ayant fait le choix de s'orienter vers K&G plutôt que vers l'ONE. Un arrêté du Gouvernement flamand du 13 février 2009 relatif à l'« attest van toezicht » a instauré l'obligation pour tout responsable de milieu d'accueil autorisé de justifier de la connaissance du néerlandais. Sans entrer dans le détail des modalités, cet arrêté organisait l'obligation pour tout responsable de pouvoir communiquer en néerlandais avec les services d'inspection¹. Cette règle était assortie d'une période transitoire de 5 ans pour satisfaire à cette exigence. Celle-ci a donc pris fin au 1^{er} janvier de cette année.

Parallèlement, le travail de refonte de la réglementation des milieux d'accueil en Communauté flamande entamé en 2007 a abouti à l'adoption d'un nouveau décret-cadre amenant des changements majeurs dans l'organisation de l'accueil en Communauté flamande. Ce nouveau décret entre en application au 1^{er} avril prochain et s'accompagne d'une période transitoire d'un an.

Pour les milieux d'accueil non subventionnés relevant de K&G à Bruxelles, trois modifications majeures doivent être soulignées :

- à l'instar de la situation actuelle en Fédération Wallonie-Bruxelles, l'accueil de la petite enfance sera désormais soumis à autorisation obligatoire. Il ne sera donc plus possible de simplement se déclarer à K&G et les maisons d'enfants « enkel gemeld » devront donc, au plus tard dans un an, satisfaire aux nouvelles conditions d'autorisation ;
- les conditions d'autorisation seront modifiées dans le sens d'un renforcement des exigences en termes de formation, notamment. En cela, la réglementation flamande se rapprochera très fortement des règles en vigueur du côté francophone ;



- Les exigences d'ordre linguistique sont élargies :
 - > dans tous les cas, le responsable et au moins un-e autre puériculteur/trice devront connaître le néerlandais ;
 - > si le milieu d'accueil reçoit un subside, alors le responsable devra avoir une connaissance active du néerlandais et le milieu d'accueil devra posséder un plan d'utilisation du néerlandais (« taalbeleid ») avec les enfants. Ça ne veut pas dire qu'ils devront utiliser nécessairement toujours le néerlandais et que le néerlandais, mais ils devront expliquer comment ils utilisent la langue néerlandaise ;
 - > enfin, pour ce qui concerne les milieux d'accueil subventionnés, il sera exigé que tout le personnel parle le néerlandais et qu'un certain nombre de parents justifient eux-mêmes de la connaissance du néerlandais.

Collaboration ONE-K&G pour accompagner la transition

ONE et K&G collaborent afin d'accompagner au mieux les milieux d'accueil bruxellois mis en difficulté par ces nouvelles règles durant la phase de transition. Des sessions d'information menées conjointement par les deux institutions ont été organisées au cours des dernières semaines. Et en accord avec le cabinet de son ministre de tutelle, Jean-Marc Nolle, l'ONE a formulé une proposition d'adaptation de sa réglementation visant à fournir un cadre pour des mesures transitoires pour les milieux d'accueil qui souhaiteraient passer de K&G vers l'ONE. Cette proposition prend en compte la nécessité de maintenir un système équitable par rapport aux milieux d'accueil francophones et de garantir la qualité de l'accueil dans les structures concernées. Ainsi, seules les structures bénéficiant actuellement d'une autorisation K&G (« attest van toezicht ») et répondant, dès lors, déjà à un certain nombre de normes de qualité, pourront bénéficier des mesures transitoires mises sur la table.

Quelques chiffres

Les milieux d'accueil « enkel gemeld » représentent actuellement environ 1.200 places en Région de Bruxelles-Capitale. Ceux-ci devront, au plus tard au 1^{er} janvier 2015 :

- soit s'être conformés aux nouvelles règles flamandes (y compris linguistiques) ;
- soit avoir obtenu une autorisation auprès de l'ONE, sans bénéficier de mesures transitoires.

Le risque de voir un grand nombre de ces places fermer purement et simplement est réel.

Les milieux d'accueil « met attest van toezicht » à Bruxelles représentent quant à eux quelques 3.500 places. Au 1^{er} avril, ils auront un an pour se mettre en règle avec la nouvelle législation flamande ou, en second choix, pour passer vers l'ONE, auquel cas ils bénéficieront de certaines mesures transitoires... à condition que le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles approuve la proposition de l'ONE d'ici au 1^{er} avril prochain. •

1/ Notons que cette mesure, visant les milieux d'accueil bruxellois francophones ayant fait le choix de s'orienter vers K&G plutôt que vers l'ONE touchait aussi les milieux d'accueil francophones de la périphérie qui, contrairement aux bruxellois, n'avaient pas d'autre choix que de s'adresser à K&G.



PAUVRETÉ EN BELGIQUE : L'ANNUAIRE 2014

Le secrétaire d'État à l'Intégration sociale, Maggie De Block, a présenté, le 25 mars dernier, l'Annuaire fédéral sur la politique en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le SPP Intégration Sociale et le secrétaire d'État avaient commandité la rédaction de cette quatrième édition au POS+ (Participation Opportunités Structures) de l'Université de Gand en collaboration avec le CeRIS (Centre de Recherche en Inclusion Sociale) de l'Université de Mons et Jan Vranken, professeur émérite.

Cette édition 2014 propose des contributions relatives à la pauvreté des revenus et à la privation, à l'inégalité en matière de santé, à la pauvreté chez les indépendants et au sein des familles monoparentales. Une partie thématique traite de la dimension territoriale de la pauvreté. Il ressort, entre autres, que la pauvreté à la campagne n'est pas identique à la pauvreté en ville, et inversement. Chaque forme de pauvreté présente ses propres défis et nécessite dès lors une approche spécifique, comme le démontrent les pratiques des CPAS bruxellois.

A destination tant des professionnels des secteurs sociaux et universitaires que d'un public large qui s'intéresse à la problématique de la pauvreté, l'objectif de l'Annuaire est de déterminer l'état d'avancement des connaissances scientifiques dont nous disposons en ce début 2014 au sujet de la politique fédérale de lutte contre la pauvreté. Cet état des lieux rassemble et analyse les chiffres récents, les mesures politiques et les études scientifiques menées sur la pauvreté et l'exclusion sociale en Belgique. Il s'accompagne d'un regard critique et propose des recommandations à l'égard du politique.

Pour plus d'informations : www.pauvrete-en-belgique.ugent.be •



FESC : 10 MOIS POUR BOUCLER LE TRANSFERT

Par Séverine Acerbis

AU 31 DÉCEMBRE 2014, LE FONDS D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES COLLECTIFS SERA SUPPRIMÉ AU NIVEAU FÉDÉRAL ET SES MOYENS SERONT TRANSFÉRÉS À L'ONE. APRÈS 15 ANNÉES DE MORATOIRES, DE RECOURS, DE LIMITATIONS EN TOUS GENRES ET DE MESURES DE COMPENSATION SPÉCIFIQUES, LE DOSSIER DU FESC DEVRAIT TROUVER UNE ISSUE AU TERME DE CETTE ANNÉE. UNE ISSUE, SANS DOUTE, MAIS LAQUELLE ? UNE CHOSE EST SÛRE : LE COMPTE À REBOURS A COMMENCÉ.

Dans notre dernière édition, nous vous rapportions que la Plateforme FESC avait été auditionnée au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'était en octobre 2013. A cette date, le réceptacle des moyens du FESC (renvoyés du Fédéral suite à la suppression pure et simple de ce fonds à ce niveau de pouvoir) n'était toujours pas formellement défini. Certains acteurs (FGTB wallonne et Conseil économique et social wallon, notamment) plaidaient pour un renvoi des moyens vers les Régions, au même titre que les allocations familiales, tandis que d'autres penchaient pour une affectation de ces moyens à l'Office de la Naissance et de l'Enfance.

Le 10 décembre, la plateforme FESC était invitée à rencontrer les représentants du ministre Nollet et de l'ONE. Ce jour-là, on nous annonçait que, le matin-même, la décision de renvoi des moyens du FESC vers la Fédération Wallonie-Bruxelles, et donc vers l'ONE, avait été confirmée.

Ainsi, il est désormais défini que le Fonds d'Equipements et de Services Collectifs sera supprimé au 31 décembre 2014. A partir du 1^{er} janvier 2015, l'ONE recevra la part francophone des moyens du FESC, transférée via une augmentation équivalente de la dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il revient maintenant au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, conformément aux engagements qu'ils ont pris vis-à-vis du secteur, de donner à l'ONE les missions d'organiser et de financer les 4 types d'accueil FESC, en garantissant la continuité : les partenaires politiques au pouvoir se sont en effet engagés à « pérenniser l'existant ». Vu les délais dans lesquels on se trouve, compte tenu de l'échéance électorale du 25 mai prochain, le ministre Nollet et l'ONE envisagent de tout régler par arrêtés, sans modification ni adoption d'un quelconque décret (qui nécessiterait plusieurs passages au Parlement et des délais impossibles à respecter). Bien entendu, la volonté est partagée de faire passer ces arrêtés avant les élections, ne sachant pas qui sera encore autour de la table du Gouvernement francophone au lendemain des élections...

Depuis janvier, les réunions de travail associant les membres de la plateforme FESC, les représentants de l'ONE et du ministre Nollet se multiplient, dans le but de (primo) s'accorder sur des textes permettant de « maintenir l'existant » tout en (secundo) envisageant les évolutions futures et en (tertio) s'adaptant au mode de fonctionnement spécifique de l'ONE. Une gageure ! Hors de question donc de prendre des arrêtés nominatifs qui figeraient la situation à ce qu'elle est actuellement. Pas question non plus de prendre des arrêtés qui reproduiraient fidèlement les termes du Règlement spécial de 1997 définissant les conditions pour accéder aux financements du FESC pour les 4 types d'accueil. Le ministre Nollet et l'ONE ont l'ambition d'intégrer l'agrément et le subventionnement des structures FESC existantes aux autres dispositifs d'agrément et de subventionnement de milieux d'accueil de l'enfance en vigueur, avec un bémol toutefois pour l'accueil d'enfants malades qui n'était pas du tout, jusqu'à ce jour, régi par l'ONE. Ainsi, tel que cela avait été prévu lors de la révision du décret relatif à l'Accueil Temps Libre, en 2009, les opérateurs d'accueil extrascolaire actuellement subventionnés par le FESC recevront un agrément ATL « de niveau 2 ». L'accueil d'urgence serait repris dans le cadre de l'arrêté de 2003 portant réglementation générale des milieux d'accueil 0-3 ans. L'accueil flexible serait, quant à lui, splitté entre les deux textes précités, suivant qu'il s'agit d'accueil flexible 0-3 ou 3-12. Enfin, l'accueil d'enfants malades fera l'objet d'un arrêté spécifique¹. Quant à la manière dont seront traités les projets FESC combinant plusieurs types d'accueil, ça reste à ce stade « la bouteille à encre ».

La gageure est de concilier cette ambition louable de « cohérence et de politique intégrée » avec la priorité à court terme qui constitue le fondement-même de la plateforme FESC et l'engagement pris par le Gouvernement dans sa déclaration de politique communautaire, à savoir : le maintien des emplois existants. •

1/ L'avis du Conseil d'Etat sur le décret du 26/03/2009 modifiant les décrets ONE et ATL permet, vraisemblablement de considérer l'accueil d'enfants malades au domicile des parents dans les missions de l'ONE, contrairement à ce que laisse entendre le décret de 2002.



PLACEMENT DES ENFANTS ET RELATIONS AVEC LES FAMILLES : ET LES DROITS DE L'ENFANT DANS TOUT ÇA ?



En Fédération Wallonie-Bruxelles, on compte chaque année environ 8.000 enfants placés dans le cadre de l'Aide à la Jeunesse. Une fois le placement établi, comment les contacts entre l'enfant et sa famille d'origine se déroulent-ils ? Comment et où sont-ils organisés ? A quelle fréquence ? Quels sont les obstacles ? Le temps d'une recherche en deux volets consacrée aux relations dans le cadre du placement d'enfants entre 0 et 12 ans, la CODE a mis les perspectives en présence, rassemblé les facteurs ayant un impact sur ces relations et formulé diverses recommandations à l'attention du politique et du secteur de l'Aide à la Jeunesse.

La Convention relative aux droits de l'enfant prévoit à la fois le droit pour l'enfant de vivre en famille et le droit d'être protégé : les enfants placés dans l'Aide à la Jeunesse sont le plus souvent en danger ou en risque de danger dans leur famille d'origine. En plaçant l'enfant dans une institution ou une famille d'accueil, l'Etat prend le relais le temps qu'un retour en famille soit à nouveau possible. La Convention prévoit aussi que les relations avec la famille doivent être favorisées, car, sauf exception dans l'intérêt supérieur de l'enfant, les contacts enfant-parent sont importants pour lui permettre de bien grandir.



Force est pourtant de constater que les enfants placés et leurs familles sont rarement dans les meilleures conditions pour nourrir leur relation et donc pour maintenir ce qui les unit au-delà des difficultés. Pour le dire autrement, le placement sépare les familles, alors même qu'il devrait durer le moins de temps possible. En Fédération Wallonie-Bruxelles, le décret de l'Aide à la Jeunesse a posé des balises respectueuses et constructives. Toutefois, on constate que, sur la question des relations enfant-famille, les choses sont compliquées et les pratiques sont très différentes selon le lieu de placement. Divers obstacles empêchent ces relations (motifs du placement, mais aussi la distance géographique, la durée du placement, les conditions de vie de la famille...). Et dans bien des cas, les relations enfant-famille ne constituent pas une priorité pour des raisons de moyens, de formation, d'accompagnement et/ou de priorité à donner.

La recherche de la CODE a bénéficié de l'expertise d'une cinquantaine de professionnels (services d'Aide à la Jeunesse, institutions de placement, magistrats, psychologues...) en plus des membres de la CODE, réseau d'associations assurant la promotion et la défense des droits de l'enfant en Belgique.

La synthèse résumant les grands points de cette recherche en deux volets « Droits de l'enfant et relations enfants placés-famille », est disponible sur le site www.lacode.be (Rubrique Publications/Famille). •

Pour plus d'infos :
La Code – Valérie Provost
rue du Marché aux Poulets 30 – 1000 Bruxelles
T 02 223 75 00 – valerieprovost@lacode.be



VIVA FOR LIFE : 33 PROJETS POUR L'ENFANCE DÉFAVORISÉE

**DU 17 AU 23 DÉCEMBRE 2013, VIVACITÉ,
SOUTENUE PAR CAP48 ET TOUTE LA RTBF,
LANÇAIT SA GRANDE OPÉRATION DE
SOLIDARITÉ. RÉSULTAT : 1.267.351€ RÉCOLTÉS !
CE SUPERBE MONTANT, FRUIT
D'UN FORMIDABLE ÉLAN DE SOLIDARITÉ, VIVA
FOR LIFE LE DOIT À TOUS CEUX QUI
PARTAGENT UNE MÊME AMBITION : AMÉLIORER
LES CONDITIONS DE VIE DES BÉBÉS
ET DE LEUR FAMILLE.**



En Belgique, 40.000 enfants de moins de 3 ans vivent dans la précarité, ce qui correspond à 1 bébé sur quatre. Une situation qui a, bien évidemment, des répercussions sur leur santé, leur bien-être et leur développement futur.

Le 14 février dernier, lors de la conférence de presse Viva for Life, le jury CAP48 a annoncé avoir retenu 33 projets différents pour un montant total de 1.129.000€.

Des projets

Composé des représentants des différents partenaires de l'action (Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté germanophone, la Fondation Roi Baudouin, l'ONE, le Réseau Belge Francophone des Villes Santé de l'OMS, la RTBF), le jury était présidé par Bernard De Vos, Délégué général aux droits de l'enfant.

L'axe majeur des soutiens octroyés réside dans le renforcement des associations actives sur le terrain de la petite enfance et de la pauvreté. En effet, de nombreuses études ont démontré les effets bénéfiques d'un accueil de qualité durant les premières années de vie sur les enfants de familles en difficulté.

Ces éléments ont motivé l'orientation des financements du Fonds Viva for Life de CAP48 vers le renforcement des structures existantes de qualité. Ainsi, de nombreuses structures financées par ce Fonds sont des haltes-accueil, des maisons d'enfants mais on retrouve aussi parmi ces 33 organismes issus de la Belgique francophone, des associations d'Aide en Milieu Ouvert, des Services d'Aide et d'Intervention Educative ou encore des ASBL qui favorisent l'accompagnement et le soutien à la parentalité.

Des partenariats

Derrière ce succès, de nombreux donateurs ont répondu présent à l'appel lancé par VivaCité. La qualité des partenariats avec les pouvoirs publics et les entreprises témoigne aussi de l'ambition commune de faire changer les choses. 12 projets ont pu être soutenus grâce à des cofinancements tandis que 21 autres projets ont été financés entièrement par le Fonds Viva for Life de CAP48.

Un partenariat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté germanophone et CAP48 a été conclu à travers le principe du cofinancement, à savoir l'attribution d'un financement égal de la part de CAP48 et des autorités publiques dans le cadre d'un budget plafonné et pour des projets identifiés d'un commun accord.

Le Gouvernement fédéral représenté par Mme Maggie De Block, secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la Pauvreté, a également souhaité soutenir l'action Viva for Life par un financement de 150.000€, réparti de manière équitable entre les 33 associations financées.

Le Réseau Belge Francophone des Villes-Santé de l'OMS a lui aussi voulu apporter son soutien à Viva for Life dans le cadre d'un cofinancement.

Enfin, la Fondation Roi Baudouin, active depuis de nombreuses années sur le thème de l'enfance en pauvreté, a souhaité participer à Viva for Life en accordant un soutien complémentaire à un projet afin de réaliser une recherche-action ayant comme finalité d'accroître la culture de l'évaluation dans notre secteur et de montrer les effets positifs de l'intervention sur les enfants et leurs parents.



Bruxelles multi-accueil

Par Séverine Acerbis

Badje a eu le grand privilège de voir son projet retenu par le jury de Viva for Life. Nous vous livrons ici, en primeur, une présentation du projet qui sera mis en œuvre dans les deux années à venir par notre fédération.

Etre accueilli dans un milieu d'accueil de qualité, tels qu'ils existent en Fédération Wallonie-Bruxelles, constitue un avantage considérable pour tout enfant et ses parents, et un investissement à court, moyen et long termes pour réduire les inégalités.

Pourtant, aujourd'hui, en Fédération Wallonie-Bruxelles, l'accès aux milieux d'accueil de l'enfance est insuffisant et il est, de plus, inversement proportionnel aux besoins sociaux : la pénurie de places touche en particulier les populations les plus défavorisées de la société. La situation est particulièrement criante en Région de Bruxelles-Capitale.

De plus, l'extrême morcellement qui caractérise le secteur de l'accueil et la « spécialisation » des modes d'accueil, entre halte-accueil, accueil classique, accueil d'urgence... réduisent d'autant l'accessibilité des milieux d'accueil et la possibilité pour les parents de faire évoluer leur situation, de s'engager dans une formation, de retrouver un emploi au terme de celle-ci...

On constate, en outre, une ségrégation de plus en plus forte des familles qui ont décroché une place d'accueil entre les milieux d'accueil dits « classiques » (crèches, MCAE¹, préguardiennats) et les milieux d'accueil dits « atypiques » (haltes-accueil, accueil d'urgence...). Or, il est démontré que les accueils qui touchent un public plus diversifié ont un effet plus bénéfique que les accueils touchant un public plus homogène. Ces constats nous permettent de mesurer tout l'intérêt d'apporter des solutions rapides et concrètes au manque d'opportunités d'accueil pour les enfants issus de familles vivant sous le seuil de pauvreté.

L'accessibilité des milieux d'accueil de la petite enfance aux enfants défavorisés renvoie à des défis globaux tels que la pénurie de places d'accueil, nécessitant une mobilisation d'ampleur du monde politique.

Pour autant, nous avons constaté que sur le terrain, des petits pas peuvent être faits pour augmenter concrètement et à court terme le potentiel d'accueil des enfants vivant sous le seuil de pauvreté. Ainsi, notre projet a pour but d'augmenter concrètement l'accueil d'enfants issus de milieux défavorisés au sein des milieux d'accueil dits « classiques » (crèches, préguardiennats...) par l'introduction d'une pratique de « multi-accueil » et une maximisation du potentiel d'accueil des enfants de 18 à 36 mois au sein de ces lieux d'accueil.



Le « multi-accueil » fait référence à des milieux d'accueil pour les jeunes enfants qui combinent, dans un même lieu, différentes offres d'accueil : un accueil « classique » - des enfants dont les deux parents travaillent sont accueillis à temps plein -, combiné à un accueil occasionnel, de type halte-accueil. Cette combinaison de services différents au sein d'un même lieu permet de répondre à des besoins diversifiés et de s'adapter à l'évolution des besoins au sein d'une même famille.

Connaissant les réalités des familles précarisées et tenant compte des contraintes organisationnelles des milieux d'accueil, nous avons fait le choix de centrer notre projet sur la tranche d'âge 18-36 mois.

Les milieux d'accueil dits « classiques » sont, on le sait, assaillis de demandes auxquelles ils ne peuvent répondre. Cela étant, on sait que leurs taux d'occupation, correspondant au rapport entre les présences effectives des enfants et la capacité maximale du milieu d'accueil ne sont pas toujours optimaux. Variant en moyenne entre 70 et 80%, ces taux d'occupation laissent apparaître une opportunité de développer le « multi-accueil » dans les milieux d'accueil dits classiques, d'accroître la diversité des publics accueillis au sein de ceux-ci et d'augmenter de manière effective le nombre d'enfants accueillis en Région de Bruxelles-Capitale.

Introduire une dimension de multi-accueil au sein des crèches et préguardiennats suppose un accompagnement conséquent des milieux d'accueil sur les plans à la fois pédagogique et organisationnel. Cela nécessite aussi de repenser en profondeur et avec rigueur l'organisation de l'accueil de manière à garantir la qualité de l'accueil pour l'ensemble des enfants et des familles accueillis. Cela suppose également une adaptation du projet d'accueil et du règlement d'ordre intérieur du milieu d'accueil. L'expérience de notre projet « L'extrascolaire sans barrière » nous a démontré combien les barrières sont aussi d'ordre psychologique et culturel. Il nous a aussi permis de mesurer combien les professionnels de terrain sont ouverts à ce type de démarche.

Notre projet consiste donc, à l'instar de ce que nous avons mis en place dans le secteur extrascolaire et s'appuyant sur les expériences probantes existant en Région de Bruxelles-Capitale, dans la mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement multidimensionnel des équipes dirigeantes des milieux d'accueil mais aussi des équipes d'accueil de terrain, en vue de maximiser les capacités d'accueil de milieux subventionnés par l'ONE, pour la tranche 18-36 mois, au profit de familles vivant sous le seuil de pauvreté.

La mise en œuvre débutera dans les prochaines semaines. Si ce projet vous intéresse, contactez-nous !

Contacts : Séverine Acerbis et Anne-Laure Cromphout
severine.acerbis@badje.be – annelaure.cromphout@badje.be
T 02 248 17 29

1/ Maisons communales d'accueil de l'enfance.



LE THÉÂTRE ROYAL DU PERUCHET

MUSÉE INTERNATIONAL DE LA MARIONNETTE

Par **Dimitri Jageneau**, directeur artistique, marionnettiste et conservateur du Théâtre Royal du Peruchet et du Musée International de la Marionnette

FONDÉ EN 1929, LE THÉÂTRE ROYAL DU PERUCHET SE DOTE DÈS 1938 DU MUSÉE INTERNATIONAL DE LA MARIONNETTE DE BRUXELLES, L'UN DES PREMIERS MUSÉES DU GENRE AU MONDE. A L'ORIGINE, LE NOM DU THÉÂTRE VIENT D'UN DÉFAUT DE PRONONCIATION D'UNE DES FILLES DU FONDATEUR : « LE THÉÂTRE DE MON PÈRE CHÉRI ». EN CETTE ANNÉE 2014, LE THÉÂTRE FÊTE SES 85 ANS D'EXISTENCE.

Premier théâtre fixe pour l'enfance en Belgique, le Théâtre Royal du Peruchet est un bastion des contes classiques et des marionnettes à fils dans le paysage belge et européen. Son musée est une extension vivante de l'art théâtral de la marionnette, visible pour les spectateurs à chaque entracte. Toutes les techniques de marionnettes, issues de plus de 30 pays différents, constituent les riches collections du Musée. Ce sont plus de 3.000 pantins qui vous invitent à des voyages dans le monde imaginaire des marionnettes et des cultures du monde entier.



Le Chat Botté et un ogre.



Un diable et la chèvre de Monsieur Seguin.



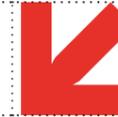
Le premier théâtre Peruchet de 1929 créé par le fondateur Carlo Speder (scènes du spectacle « Les Mille et Une Nuits » de l'époque).

Le Théâtre Royal du Peruchet propose un répertoire unique de contes classiques européens tels que « La Chèvre de Monsieur Seguin » d'Alphonse Daudet, « Le Petit Chaperon Rouge », « Le Chat Botté » et « Le Petit Poucet » de Perrault, « Hansel et Gretel » des frères Grimm ou certains contes d'Andersen comme « Le Rossignol de l'Empereur » et « Coraline, la petite sirène ». Son répertoire se dote aussi de spectacles musicaux tels que le ballet « Casse-Noisette », « Les Quatre Saisons », d'après la légende slave des 12 mois, ou encore « L'Enfant Mozart », sans oublier les aventures de la plus célèbre marionnette à fils « Pinocchio ». Et enfin « Les trois petits cochons » qui côtoient « Le petit éléphant curieux » de Kipling.

A chaque entracte, le Musée s'ouvre pour présenter ses merveilles pour le plus grand plaisir des petits et des grands. Rares sont les villes qui peuvent présenter un tel lieu, théâtre et musée à la fois.



Pour toute information :
Théâtre Royal du Peruchet
avenue de la Forêt 50
1050 Bruxelles
T 02 673 87 30
info@theatreperuchet.be
www.theatreperuchet.be
https://www.facebook.com/pages/Théâtre-Royal-du-Peruchet/



MANIFESTE « MUSÉES D'ART AMIS DES TOUT-PETITS »

Par **Anne Nutelet**

LORSQUE LES PORTES DES MUSÉES S'OUVRENT AUX TOUT-PETITS ET À LEUR FAMILLE, ON ASSISTE À QUELQUE CHOSE DE BEAU, DE L'ÊTRE ENSEMBLE, DU PARTAGE DES ÉMOTIONS, DE LA CRÉATION DU LIEN.

Le 25 février dernier, au Wiels, le Fraje a présenté sa dernière publication « *Musées d'art Amis des tout-petits* ». Ce manifeste a été co-écrit par Isabelle Chavepeyer (Fraje) et Charlotte Fallon (Théâtre de la Guimbarde) en s'appuyant sur des actions menées en faveur des tout-petits (0-4 ans) dans plusieurs musées et en les croisant avec leurs expériences respectives dans le champ de l'enfance : le théâtre et la psychologie.

« Il y a plein de bébés et de petits enfants dans les musées, ils sont accrochés aux murs dans leurs cadres ou figés dans la pierre et le marbre... Ils ont comme parents Pieter Breughel, Francisco Goya, Diego Velasquez... Les visiteurs les contemplent et s'attendrissent. Mais les vrais enfants, les tout-petits de maintenant, ne sont pas toujours les bienvenus dans les musées... Ils ne maîtrisent pas les codes traditionnellement en usage en ces lieux... Et pourtant, dans des lieux culturels comme les musées, certains adultes pensent que les jeunes enfants sont capables de regarder des œuvres, d'en jouir, de s'en réjouir... »¹

Pour rencontrer les tout-petits, il faut rencontrer les adultes qui les accompagnent. Ce manifeste cherche à créer des ponts entre les musées, les parents, les enfants, les artistes et les professionnels de l'enfance. Le but n'est pas de rentrer dans un mode de sur-stimulation de l'enfant mais bien de favoriser la construction du lien parent-enfant à travers l'art ; de faire naître le bien-être, la curiosité, l'action et le mouvement ; de relier le nouveau au connu et de construire son musée intérieur.

1/ Extrait de « *Musées d'art Amis des tout-petits* », éditions FRAJE ASBL.

2/ Idem.



Ce manifeste a été écrit :

« Pour rendre visible l'expérience de la promenade au musée d'art avec un tout-petit.

Pour inviter les parents à passer les portes des musées avec leurs jeunes enfants et y découvrir les œuvres des artistes.

Pour offrir un outil de réflexion aux professionnels des musées et des lieux d'accueil de la petite enfance.

Pour se relier parents, enfants, artistes et professionnels... et rendre la promenade au musée plus jouissive encore. »²

Le manifeste est composé de 12 textes que le lecteur pourra découvrir à son gré, en voyageant de façon non-linéaire d'un écrit à l'autre. Il est disponible au prix de 2€ dans les librairies, les bookshops des musées, les associations partenaires et adhérentes au projet ainsi que sur www.fraje.be.

Pour plus d'informations : Fraje ASBL
rue du Meiboom 14, 6^e étage – 1000 Bruxelles
T 02 800 86 10 – info@fraje.be
www.fraje.be

Théâtre de la Guimbarde
boulevard Jacques Bertrand 1-3 – 6000 Charleroi
T 071 20 29 80 – laguimbarde@pba-eden.be
www.laguimbarde.be



LA MONOPARENTALITÉ ET LES FONCTIONS D'ACCUEIL DES ENFANTS ET DES JEUNES

Par **Martin Wagener**, UCLouvain-CRIDIS, RIEPP ASBL

S'IL EN EST QUE LA MONOPARENTALITÉ COUVRE DIVERSES RÉALITÉS, UN BESOIN NÉCESSAIRE POUR LES FEMMES MONOPARENTALES EST DE TROUVER DES MILIEUX D'ACCUEIL ADÉQUATS. LES FEMMES MONOPARENTALES NE SE DIFFÉRENCIENT PAS DES AUTRES FEMMES, COMME ELLES LE DISENT : « NOUS SOMMES DES FEMMES ET DES FAMILLES COMME LES AUTRES ». MÊME SI LA PLUPART DES FEMMES EN SITUATION MONOPARENTALE ONT QUASIMENT TOUTES CONNU UNE SÉPARATION MARQUÉE PAR DES DEGRÉS DIVERS DE NÉGOCIATION ET DE CONFLIT, LES SITUATIONS DE MONOPARENTALITÉ SONT AUSSI DIVERSIFIÉES QUE CELLES DES AUTRES FORMES FAMILIALES. CELA N'EMPÊCHE, CES SITUATIONS FONT FACE À DIFFÉRENTES FORMES DE PRÉCARITÉ, BIEN PRÉSENTES.



Le manque d'accueil

A partir des matériaux statistiques et basés sur des entretiens biographiques lors de notre thèse¹, nous avons constaté une situation de manque de places d'accueil d'enfants. Cette problématique débute dès la crèche, se poursuit avec la difficulté de trouver une « bonne école », et se dessine ensuite de manière particulièrement inégale lorsqu'il s'agit pour les enfants et adolescents d'accéder aux activités extrascolaires. Nos résultats rendent compte de l'expérience des familles monoparentales, mais suite aux huit réunions collectives que nous avons menées avec des parents bruxellois, nous pouvons tout de même constater certains parallèles avec le vécu des familles duoparentales bruxelloises.

Concilier une vie personnelle, professionnelle et parentale

Nombre d'analyses² permettent d'identifier les freins concrets à la conciliation vie privée et vie professionnelle pour les femmes monoparentales, particulièrement au niveau de l'organisation de l'accueil des enfants. L'obstacle le plus important pour les mères avec des jeunes enfants en recherche de travail est la grande difficulté à trouver une crèche. Pour s'inscrire dans une crèche, il faut un travail mais pour pouvoir réellement chercher du travail, il faut une crèche. Si une femme a trouvé du travail, ce n'est pas pour autant qu'elle est sûre de trouver, aussi, une place en crèche. Certaines mères attendent alors que l'enfant soit plus âgé pour rechercher un emploi. D'autres nous ont fait part d'une certaine « mauvaise conscience » à laisser leur enfant. Cependant, les mères qui utilisent les crèches acceptent mieux cette nécessaire distance et privilégient dès lors les « moments de qualité » partagés avec l'enfant.



Les parents qui ont des emplois en dehors du cadre 9-17h nous ont bien fait remarquer que ce sont souvent des emplois occupés par des femmes (vente, nettoyage...). Elles ne savent que difficilement continuer leur carrière sans trouver d'autres aides³.

Des difficultés d'accès qui se poursuivent

Différentes possibilités d'accueil extrascolaire ou d'accompagnement des jeunes et des enfants existent à Bruxelles mais leur accès reste fortement influencé par les moyens économiques, souvent insuffisants, dont disposent les parents. L'accueil extrascolaire et les voyages organisés par l'école et les maisons de jeunes sont à ce titre les initiatives les plus accessibles aux familles monoparentales quand ils appliquent des tarifs préférentiels. Les parents vivent les différences d'accompagnement au sein des écoles comme une réelle injustice de traitement des enfants selon les moyens des parents. Ils revendiquent fortement que l'école et l'action sociale soient un moteur pour favoriser une plus grande égalité entre enfants et qu'elles reconnaissent l'existence des autres activités que doivent assumer les parents.

Face aux difficultés d'accès aux services, nous avons pu constater que les quartiers défavorisés et ceux avec un grand nombre de logements sociaux sont mieux équipés de toute une gamme de services psycho-sociaux, socio-culturels et sportifs (clubs de jeunes, maisons de services d'aide sociale, médiation, services d'accompagnement de locataires...) qui forment un support essentiel à la majorité des parents qui y vivent. Le choix des activités des enfants sert d'investissement pour garantir la réussite sociale future. Permettre aux enfants de fréquenter des lieux plus collectifs comme les maisons de quartier, les clubs sportifs, les vacances organisées... leur offre d'autres expériences socialisantes et permet aux parents d'être soulagés des tâches éducatives fort prenantes pendant un moment.

Garder les enfants chez soi (en achetant des jouets, via Internet ou la « Playstation ») ou accueillir d'autres enfants sont alors des stratégies adoptées face au manque d'accueil. Elles servent à faire en sorte que les enfants/adolescents évitent de suivre les « mauvaises fréquentations » en les gardant dans un milieu plus rassurant, c'est-à-dire au domicile. Les femmes se trouvent face à une ambivalence : permettre aux adolescents de trouver des espaces d'expériences tout en voulant les protéger au maximum. D'autres mères, en général celles qui ont pu acquérir des capitaux éducatifs, culturels et monétaires, ont cependant la possibilité (certes limitée) d'organiser le « voyage découverte⁴ » de leurs enfants en les inscrivant dans des activités qui, favorisant la socialisation, permettent à l'enfant de se construire.

Intégrer les fonctions de l'accueil comme soutien à la citoyenneté

À défaut de possibilités d'accueil accessibles, les inégalités se retournent contre ceux qui ont le moins d'atouts et de ressources pour y faire face. Les femmes venant de milieux plus aisés ont plus de moyens de déléguer des tâches à des « titres-services », des accueillantes, des « nounous », des étudiantes... Les femmes avec de moindres ressources sont alors confrontées aux solidarités familiales (rarement suffisantes). Pour sortir du

monde de « chez soi » perçu comme enfermement, il est nécessaire de développer les dispositifs d'aide permettant aux sujets de se rencontrer, de participer, de s'engager et de vivre de manière reliée aux autres. Une des premières conditions pour faire advenir les possibilités d'une citoyenneté active et reliée est d'agir sur l'isolement social (« être enfermé chez soi ») en soutenant à la fois des formes de (multi-)accueil⁵ accessibles, ouvertes et de qualité tout en investissant dans des projets collectifs qui permettent aux femmes de trouver d'autres domaines d'investissement. Cela a non seulement pour effet positif de mieux socialiser l'éducation des enfants⁶ et de combattre l'isolement social des mères, mais cela agit aussi positivement sur les reconstructions identitaires vécues après des phases difficiles pour pouvoir démarrer des nouveaux projets de vie. Les parents apprécient, en ce sens, différents lieux associatifs dans lesquels ils peuvent s'impliquer et au sein desquels leur parole est prise en compte⁷.

Plusieurs crèches ont mis en place des moments de rencontre avec et entre parents qui permettent de mieux connaître leur fonctionnement et de discuter ensemble des manières de concevoir l'éducation des enfants. Les écoles sont d'autant plus appréciées lorsqu'elles « ouvrent un peu plus leurs portes » pour parler avec les parents, ce qui a un effet immédiat concernant les relations école-parent(s). Cela renforce, en même temps, une sociabilité locale et différents systèmes d'entraide entre parents. Globalement, les parents sont à la recherche de lieux qui, à la fois, accueillent les enfants et laissent participer les parents⁸. Des ludothèques, des crèches parentales, des maisons de quartiers, des animations socio-culturelles, des projets coopératifs entre femmes... sont à ce titre des lieux qui permettent de dépasser la seule relation « aidant/aidé » en créant des formes de « vivre ensemble » plus actives et reliées. Il suffit parfois de très peu d'encadrement et d'infrastructure pour permettre de se retrouver, discuter, partager ses joies et ses problèmes. Plus spécifiquement, en ce qui concerne certaines situations marquées par la « mauvaise conscience » engendrée par la monoparentalité, ces rencontres permettent de partager des expériences, de réfuter certaines assignations et de penser collectivement à comment mieux s'en sortir.

1/ WAGENER, M., *Trajectoires de monoparentalité à Bruxelles: les femmes face aux épreuves de la parentalité*, Thèse présentée en vue de l'obtention du titre de docteur en sciences sociales et politiques (option sociologie), Louvain, UCL, 2013.

2/ Par exemple NICOLE-DRANCOURT, C., *Conciliation travail-famille: attention travaux*, Paris, L'Harmattan « logiques sociales », 2009, 236 p.

3/ Il est clair que cette discussion sur l'accessibilité des crèches engage directement une mise en perspective plus large sur les subsides, les règlements de travail des crèches... mais cela dépasse le cadre de notre contribution.

4/ SINGLY F. de, *Comment aider l'enfant à devenir lui-même? Guide de voyage à l'intention du parent*, Armand Colin, coll. « Eléments de réponse », 2009, 156 p.

5/ NEYRAND G., ROSSI P., *Monoparentalité précaire et femme sujet*, Ramonville Saint-Agne, Éditions érès, 2007, p.197.

6/ VANDENBROECK, M., GEENS N., *Cartografie van de Brusselse Nederlandstalige Kinderopvang 2 - Evolutes 2005-2010*, Bruxelles, 2011.

7/ JANS K., LAYEUX M., SNICK A., *Pratiques sociales et l'univers des familles monoparentales en Région de Bruxelles-Capitale*, FLORA, 2011, 92 p.

8/ DUSART, A-F., MOTTINT, J., VERNIERS, Q., *Vers des établissements d'éducation et d'accueil inclusifs*, RIEPP asbl, Etude 2013, 28 p.



DROITS DE L'ENFANT UN NOUVEAU SITE WEB POUR ET PAR LES ENSEIGNANTS

Par **Frédéric Janssens**, attaché de presse de Plan Belgique

LE 20 FÉVRIER 2014, PLAN BELGIQUE ET SIX ORGANISATIONS BELGES EXPERTES DES DROITS DE L'ENFANT ONT LANCÉ LE SITE INTERNET WWW.ECOLEDROITSENFANT.BE (WWW.KINDERRECHTENSCHOOL.BE DANS SA VERSION NÉERLANDAISE). LE BUT : OFFRIR AUX ÉCOLES LE MEILLEUR DE L'INFORMATION PÉDAGOGIQUE EN MATIÈRE DE DROITS DE L'ENFANT. PROPOSANT POUR LA PREMIÈRE FOIS UN MANUEL ÉLECTRONIQUE INTERACTIF SUR LA QUESTION, LE SITE PERMET ÉGALEMENT AUX ÉCOLES DE DEVENIR DE VÉRITABLES « ÉCOLES DES DROITS DE L'ENFANT ».

Fruit de la collaboration entre Plan Belgique, le Délégué général aux droits de l'enfant, les ASBL Geomoun, Kiyo, Djapo et Vormen, le site offre une gamme complète d'outils pédagogiques adaptés aux différents degrés de l'école primaire.

Qu'est-ce que les droits de l'enfant ? En quoi sont-ils cruciaux ? Sont-ils respectés ici ? Et dans les pays du Sud ? Autant de questions abordées aujourd'hui dans les classes mais sur lesquelles l'information restait encore éparpillée et manquait donc de cohérence. Une faille que le site internet www.ecoledroitsenfant.be entend bien combler en unissant l'expertise de six organisations sur un seul et même « web shop ».

Forte de son expérience en Afrique, en Asie et en Amérique latine, Plan Belgique propose ainsi des dossiers axés sur la mise en perspective des droits de l'enfant en Belgique et dans le Sud, partant d'exemples concrets au Burkina Faso, en Equateur et au Vietnam. Adaptés à chaque degré de l'école primaire, ces outils repensés en concertation avec les instituteurs répondent aux compétences et objectifs officiels de l'enseignement primaire.



Une première numérique !

Digitalisation de l'enseignement oblige, le site propose également un tout nouvel outil numérique interactif développé par Plan Belgique en partenariat avec les Éditions Plantyn. Exploitable sur tablette ou pour projection en classe, ce manuel numérique d'introduction aux droits de l'enfant facilitera grandement le travail des enseignants tout en stimulant l'attention et la participation des élèves. Une première en Belgique.

« Découvrir ses droits et les confronter aux témoignages d'enfants du Sud est une excellente façon de réfléchir sur sa propre situation en se mettant dans la peau d'un autre », explique Sara De Potter, chargée de l'éducation au développement chez Plan Belgique. « Et l'interactivité créée par ce nouvel outil sera d'une aide précieuse pour les instituteurs qui pourront facilement adapter le manuel et répondre à l'intérêt majeur des élèves pour les outils multimédias. »

Devenir une « École des droits de l'enfant »

L'ambition du site internet ne s'arrête pas là. Les écoles qui désirent aller plus loin peuvent en effet trouver sur le site toutes les informations leur permettant de devenir des « Écoles des droits de l'enfant ».

Lancée par Plan Belgique en 2010, cette initiative de labellisation offre aux écoles un accompagnement pédagogique à la carte destiné à intégrer les droits de l'enfant dans les cours et dans la gestion quotidienne des établissements scolaires. Au terme d'un parcours de deux ans, les écoles se voient remettre le label « École des droits de l'enfant », et sont alors mises en lumière par Plan Belgique dans ses activités. Fin 2013, quatre écoles avaient déjà décroché ce label en Belgique, et sept étaient en cours d'obtention.

**Pour plus d'informations : Sara De Potter, chargée de l'éducation au développement chez Plan Belgique
T 02 504 60 11 – sara.depotter@planbelgique.be**



LE BADJE INFO PROPOSE, TRIMESTRIELLEMENT, CET ESPACE D'EXPRESSION AUX COORDINATIONS ATL DES COMMUNES BRUXELLOISES AFIN DE SE FAIRE CONNAITRE ET FAIRE VALOIR LEURS ACTIONS. C'EST LA RUBRIQUE CLÉ POUR COORDINATIONS LOCALES POUR L'ENFANCE

CAP SUR JETTE !

Par **Joëlle Bouffieux**, coordinatrice ATL de Jette

JETTE SE DÉFINIT COMME ÉTANT UNE COMMUNE QUI VIT, ET LE TEMPS LIBRE DES ENFANTS, PASSÉ EN FAMILLE OU AU SEIN DES STRUCTURES D'ACCUEIL, EST UN INTÉRÊT PARTAGÉ PAR TOUS.

Avec plus de 6.000 jeunes jettois concernés par l'Accueil Temps Libre, le secteur bouge et se mobilise pour offrir qualité et diversité.

Récemment, les accueillant-e-s de l'accueil extrascolaire communal ont plongé les enfants inscrits à l'accueil centralisé dans l'univers des Indiens durant le congé de carnaval. Ce n'est pas toujours facile pour l'équipe d'organiser un tel projet car l'accueil est flexible. Le nombre d'enfants de 2 ans et demi à 12 ans est variable puisque les inscriptions peuvent encore se faire le jour-même et une tolérance est accordée pour l'arrivée et le départ des enfants, afin de permettre aux familles de profiter des moments de disponibilité des parents. Malgré ces difficultés, les accueillant-e-s ont préparé des activités récréatives amusantes et des collaborations entre le Service Enseignement, moteur du projet, et d'autres services communaux (bibliothèque et prévention) ont permis aux jeunes Sioux de sortir de leur campement pour explorer des sentiers inattendus. La tribu a clôturé la semaine par une grande fête après s'être mise au rythme des percussions pour réveiller la nature, avec la collaboration d'un animateur extérieur.

La Coordination ATL intervient pour faire le lien. En étant invitée à participer aux réunions d'équipe des encadrant-e-s extrascolaires dans chaque école communale et en organisant des réunions mensuelles avec les 7 responsables d'accueil, il est plus aisé de créer les conditions pour un bon accompagnement.

Depuis septembre 2007, les 7 écoles communales disposent, chacune, d'une accueillante référente à temps plein qui organise l'accueil, gère l'équipe extrascolaire et ses remplacements, veille au bien-être des enfants, entretient les relations avec les parents et les enseignants. Ce sont de précieux agents qui allient le travail administratif (inscriptions, paiements, rapports...) et la pratique de l'accueil, tout en restant centrées sur l'enfant et ses besoins, dans un contexte qui reste cependant scolaire.

Le suivi des formations des équipes encadrantes est, par contre, confié à la Coordination ATL. C'est ainsi que, pendant le congé de carnaval, une vingtaine d'accueillant-e-s, venant du réseau communal ou libre, ont débuté une formation organisée par la Coordination avec l'asbl Re-Resources Enfances, grâce à l'appui de l'ONE et de la Commune, en vue de renforcer le professionnalisme des équipes.

Les Echevins de l'Accueil extrascolaire et de l'Enseignement sont très attentifs et ouverts. Viser la qualité de l'accueil et encourager les initiatives en ce sens sont une priorité. Les associations actives à Jette durant le temps libre des enfants de 2 ans et demi à 12 ans qui participent à la mise en œuvre du programme de Coordination Locale pour l'Enfance ne sont donc pas oubliées. Elles sont invitées à répondre annuellement à un appel à projets qui leur permet de recevoir le soutien de la Commune pour améliorer l'accueil et diversifier l'offre.

La plupart des opérateurs sont actifs dans les quartiers depuis bien longtemps, mais de nouvelles associations y trouvent aussi facilement leur place. En offrant une continuité dans sa politique, la Commune a permis aux structures de bien s'ancrer et de bénéficier d'appuis récurrents.

La Commune privilégie aussi la diffusion d'informations et la promotion des activités via ses canaux de communication (site internet, Jette Info mensuel, panneaux, flyers...). La Coordination ATL dispose en parallèle d'un blog qu'elle gère de manière indépendante.

D'ici peu, comme dans la plupart des communes bruxelloises, la Coordination ATL commencera un nouvel état des lieux et une analyse des besoins, les derniers datant de 2009. En entretenant de bons rapports entre ses Services et le tissu associatif, la Commune suit l'évolution et peut intervenir rapidement. L'appel à projets présenté ci-dessus permet d'être informé des besoins des professionnels et d'offrir un soutien constant, sans attendre les conclusions du rapport quinquennal.

Pour aider la Commune de Jette à répondre aux enjeux liés au rajeunissement de sa population, l'ONE renforce l'Accueil Temps Libre en augmentant le subside de fonctionnement de la Coordination, de manière à rémunérer une seconde personne à mi-temps.

Du renfort bienvenu pour poursuivre ce bel essor !

**Joëlle Bouffieux, coordinatrice ATL de Jette
Service Enseignement francophone
chaussée de Wemmel 100 – 1090 Jette
T 02 423 13 62 – jbouffieux@jette.irisnet.be
atjette.blogspot.be**



ÉLECTIONS 2014 : QUELLES PRIORITÉS POUR L'ENFANCE ?

Le 25 mai prochain, nous voterons pour nos nouveaux représentants régionaux, fédéraux et européens. Une triple élection qui se démarque tant par son ampleur que son importance dans le contexte socio-économique actuel.

La *Badje Info* a voulu sonder les différents partis francophones démocratiques sur leurs programmes enfance. Nous avons donc demandé à des représentants du PS, du MR, d'Ecolo, du PTB-go, du cdH et du FDF de nous livrer leurs priorités par rapport à l'enfance.

En parallèle, nous avons invité des personnalités du monde social, universitaire, citoyen... à nous présenter leurs attentes et revendications pour la prochaine législature.



L'ÉDUCATION AU CŒUR DE NOTRE PROJET POLITIQUE

POUR FONDER UNE SOCIÉTÉ NOUVELLE, PLUS JUSTE, PROSPÈRE POUR TOUS SES HABITANTS, L'ÉDUCATION EST UN FONDAMENT ET UN MOTEUR ESSENTIEL. POUR LE CDH, L'ÉDUCATION COMMENCE DÈS LA NAISSANCE ET PASSE PAR DE MULTIPLES INTERVENANTS : LES PARENTS, LES LIEUX D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE, LES MOUVEMENTS ET AUTRES ORGANISATIONS DE JEUNESSE, LES OPÉRATEURS D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE, LES ÉCOLES DE DEVOIRS, LES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET CLUBS SPORTIFS... ET L'ÉCOLE. LE CDH VEUT CONTINUER À INVESTIR DANS L'ÉDUCATION.



Même si des évolutions positives sont à noter ces dernières années, les défis sont encore nombreux : la pauvreté infantile reste importante, les inégalités socio-éducatives se creusent, l'offre de places d'accueil pour la petite enfance (0-3 ans) reste trop insuffisante et monolithique, l'accueil des enfants de 3 à 12 ans pendant leur temps libre reste difficile, l'éducation sportive, culturelle... n'est pas accessible pour de nombreux enfants. C'est pourquoi, le cdH propose de nombreuses actions pour faire face à ces défis.



Voici deux actions que nous épinglons en particulier :

- **Augmenter et diversifier l'offre d'accueil de la petite enfance en valorisant les accueillant-e-s d'enfants et en créant de nouvelles places.** En raison de leur fonction pédagogique et de socialisation, les milieux d'accueil stimulent le développement physique, psychique et social de l'enfant et facilitent leur parcours scolaire.

Ainsi, le cdH veut créer 10.000 places d'accueil de qualité pour les enfants de moins de 3 ans dans les milieux d'accueil collectif d'ici 2018 (au lieu des 8.400 qui sont déjà prévues). Ces places seront réparties sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles en fonction des réalités socio-économiques régionales, du boom démographique annoncé dans certaines communes...

En outre, le cdH propose de valoriser les accueillant-e-s conventionné-e-s. En effet, les services d'accueillant-e-s représentent aujourd'hui 25% des places d'accueil 0 à 3 ans en Fédération Wallonie-Bruxelles. Malgré la demande croissante de places d'accueil, le nombre d'accueillant-e-s conventionné-e-s est en diminution. La précarité de leur statut explique ce déclin. Ainsi, le cdH souhaite, d'une part, verser à chaque accueillant-e conventionné-e un revenu minimum mensuel garanti et un pécule de vacances et, d'autre part, octroyer à terme, aux (co-)accueillant-e-s conventionné-e-s qui le souhaitent un statut complet de travailleur salarié.

- **Prévoir pour chaque enfant un accueil de qualité, avant et après l'école.** L'offre souffre actuellement d'un sous-financement des initiatives, d'un cadre légal morcelé et complexe, de la précarité du statut et d'un important « turn over » des professionnels qui travaillent dans ce secteur.

Le cdH souhaite, d'une part, augmenter de 4 % par an les moyens de fonctionnement des opérateurs d'accueil extrascolaire et, d'autre part, faire de l'accueil extrascolaire un véritable droit de l'enfant au même titre que le droit à l'enseignement.

Cette évolution doit permettre de développer les talents de l'enfant et d'améliorer son bien-être, d'ouvrir l'école au monde qui l'entoure et de soutenir la conciliation vie privée vie et professionnelle des parents.

UNE VISION GLOBALE DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE



Au préalable, nous voudrions préciser notre vision de l'enfance. En effet, même si les places d'accueil, la lutte contre l'exclusion et le combat contre la pauvreté des plus petits apparaissent en priorité pour nous, il faut rappeler que l'écologie politique, c'est avant tout une vision globale de l'enfant et de sa famille.

Par exemple, la problématique de l'accueil de l'enfance ne peut être évoquée sans lien avec les difficultés économiques, sociales, culturelles... qui touchent les parents, qui touchent les familles monoparentales, dont majoritairement des femmes. De même, l'approche globale de santé et de prévention ou la place et l'image même des plus petits, des jeunes, sont autant de questions qui ne peuvent être isolées les unes des autres.

C'est donc avec un regard transversal qu'il faut envisager l'enfance, ses différents temps et ses différents protagonistes (l'enfant lui-même, ses parents, les différents acteurs de l'accueil, de l'extrascolaire, de l'associatif jeunesse, etc.).

L'enfance et la petite enfance sont des moments essentiels dans la construction de la personnalité de l'adulte en devenir. La qualité de l'environnement ainsi que les interactions avec l'entourage jouent un rôle décisif sur le développement de l'enfant. Les politiques à mener doivent garantir cette qualité.

Une de nos priorités est liée à la poursuite de la création de places d'accueil de qualité. Malgré les crises qui touchent les budgets publics, il était primordial pour Jean-Marc Nollet (ministre Ecolo de l'Enfance) de poursuivre cet investissement. Parce que disposer d'une place d'accueil, c'est permettre aux parents d'exercer leurs activités et c'est surtout offrir aux enfants un espace de socialisation et d'apprentissage convivial et de qualité.

On rappellera ici qu'entre mi-2009 et décembre 2012, 3.631 places ont déjà été créées et que 521 seront ouvertes d'ici la fin de son mandat. Mais c'est surtout l'engagement pris sur l'avenir qui est important. En effet, l'ONE va créer plus de 1.600 places par an durant la durée du nouveau contrat de gestion (2013-2018). Depuis l'arrivée d'Ecolo en 2009 et jusque 2022, ce sont plus de 19.001 places qui auront ou seront ouvertes.

La deuxième priorité d'Ecolo, c'est assurer le bien-être de tous les enfants. Que chacun d'eux soit d'abord reconnu comme une personne à part entière. Et que les plus précarisés du fait de leurs situations sociales, économiques, culturelles, de leurs parcours migratoires, etc. puissent être soutenus dans leur émancipation.

Troisièmement, il nous apparaît -encore- nécessaire de développer l'accueil temps libre. En améliorant les alliances éducatives mais aussi en soutenant et renforçant les opérateurs qui offrent des activités et des loisirs de qualité. La plus-value pour l'enfant mais aussi pour sa famille et la société n'est plus à démontrer.

Enfin, l'importance pour les parents d'être entendus, compris, soutenus et parfois accompagnés est primordiale tant pour l'enfant lui-même, que pour la société dans laquelle il grandit. Soutenir les parents, c'est assurer une information et un accompagnement, lorsque souhaité et nécessaire, dès que le projet d'avoir un enfant prend forme. Il s'agit aussi d'aider chaque parent à développer ses propres ressources, à rassurer celles et ceux qui ne se sentent pas à l'aise face à ce nouveau rôle. C'est aussi permettre aux parents de se trouver face à des cadres clairs, tant dans les milieux d'accueil, qu'à l'école ou dans les lieux où ils peuvent se retrouver avec leur(s) enfant(s).

Ce sont toutes ces priorités qu'Ecolo souhaite continuer à mettre en œuvre dans les prochaines années. ●

LA LIGUE DES FAMILLES REVENDIQUE



Par **Delphine Chabbert**,
directrice du département
« Études et action politique »

La Ligue des familles met sur la table 12 revendications concrètes à mettre en route dès la prochaine législature et ose 3 propositions ambitieuses qui visent un peu plus loin que les calendriers électoraux. Le tout dans un *mémo randum 2014* qui dresse quelques constats importants sur les parents d'aujourd'hui. Parce que les familles ont changé, que leurs besoins ont évolué, les politiques de soutien à la parentalité doivent être modernisées et l'accompagnement des parents renforcé. C'est le message fort que la Ligue des familles veut adresser aux responsables politiques, futur-e-s élu-e-s et membres de l'opposition.

7 enjeux incontournables

- Faciliter la conciliation entre vie familiale, vie sociale et vie professionnelle pour les parents. *Une priorité.*
- Lutter contre la pauvreté infantile et mieux organiser la solidarité pour soulager le poids financier lié au « coût » des enfants. *Crucial.*
- Augmenter l'offre de services publics d'accueil de l'enfance, préscolaire et extrascolaire. *L'urgence !* et l'école... aller vers un système scolaire qui offre à chaque enfant des chances égales de se développer. *Un rêve ?*
- Intégrer l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les mesures qui concernent les familles, sans quoi les inégalités se creusent davantage. *Enfin.*
- Renforcer l'offre d'accueil et de services pour les personnes âgées et handicapées et soutenir les solidarités intrafamiliales. *Le défi pour demain.*
- Garantir le droit à un logement décent et prévoir des solutions de logement adapté aux étapes de vie des parents. *La base.*
- Conquérir de nouveaux droits : pour les familles homoparentales et les parents sociaux (les beaux-parents). *Reconnaître ces « nouvelles » familles.*

Concernant les politiques de l'enfance, la Ligue demande la création de 3.500 places par an jusqu'en 2022 (pour un accueil de qualité, accessible à tous les parents), le refinancement de l'accueil extrascolaire (améliorer l'offre et l'accessibilité de l'Accueil Temps Libre) et une refonte de l'école : moins chère, des rythmes scolaires modifiés, une régulation des inscriptions et des places en suffisance.

Plus ambitieux, la Ligue des familles attend un vrai débat de société qui mette l'enfant au cœur des politiques d'éducation, notamment par la création d'un *ministère unique de l'éducation* préscolaire (0-3 ans), scolaire et extrascolaire.

Le détail des propositions sur : www.liguedesfamilles.be ●



L'ACCUEIL ET L'ÉDUCATION DES JEUNES ENFANTS, UNE FORMATION NÉCESSAIRE À LA HAUTEUR DES EXIGENCES DU MÉTIER



Par **Florence Pirard**, chargée de cours à l'Université de Liège

La complexité de l'accueil et de l'éducation de jeunes enfants en dehors de leur famille requiert des compétences professionnelles relationnelles et réflexives encore trop souvent sous-estimées.

Pourtant les études internationales telles que celles de l'OCDE ou de l'Union européenne, comme celles menées en Fédération Wallonie-Bruxelles, montrent la nécessité de repenser la formation initiale des professionnel-le-s de l'enfance de façon à mieux les préparer aux défis d'un accueil de qualité pour tous. En particulier dans une société marquée par un contexte de diversité grandissante, laquelle retient ici notre attention. Il importera tout particulièrement à l'avenir de veiller à ce que la formation prépare les professionnel-le-s à offrir un accueil davantage inclusif qui tiendra compte des problèmes rencontrés par les familles avec de jeunes enfants en situation de précarité ou en situation de handicap. Autant de défis qui reposent sur une responsabilité partagée non seulement par les professionnel-le-s de l'enfance, mais aussi par les responsables et décideurs qui rendront possible la mise en place de conditions éducatives répondant le plus justement aux besoins des enfants et des familles. ●



IL FAUT CHERCHER DE LA DIVERSITÉ, DES SOLUTIONS INNOVANTES...

LA FAMILLE EST LE VÉRITABLE SOCLE DE NOTRE SOCIÉTÉ. ELLE A BEAUCOUP ÉVOLUÉ DURANT CES DERNIÈRES DÉCENNIES, DES FORMES NOUVELLES ET VARIÉES D'UNION ET DE PARENTALITÉ SE SONT DÉVELOPPÉES MAIS L'ENJEU RESTE D'OFFRIR UN SOUTIEN À CHACUNE D'ENTRE ELLES DANS LEUR CHOIX DE VIE ET LE MEILLEUR AVENIR À LEURS ENFANTS.

Pour ce faire, le MR entend mettre en place une politique de l'Enfance efficace, qui tienne compte des besoins de chaque enfant par le biais d'une politique forte où priment l'intérêt et le bien-être de l'enfant. Il convient de renforcer le soutien à la parentalité ainsi que la lutte contre la maltraitance et la protection des droits de l'enfant. On constate trop souvent que les enfants en danger sont déjà connus des services mais que les difficultés de coordination entre les différents acteurs n'ont pas permis d'empêcher les faits de maltraitance. Pour le MR, il faut donc resserrer cette collaboration sous le contrôle de l'ONE pour ce qui concerne les enfants de 0 à 6 ans. Ses Equipes SOS-Enfants doivent être renforcées.

À côté de cela, une offre d'accueil de la petite enfance renforcée qualitativement et quantitativement doit être une priorité politique, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Or tout le monde s'accorde à dire qu'il faut permettre une meilleure conciliation entre vie familiale et professionnelle et que l'absence de solution d'accueil constitue un des principaux pièges à l'emploi et à la formation professionnelle. Pour le MR, l'objectif ne peut donc être de se contenter de rejoindre les critères européens de 33% de taux de couverture mais bien de viser 100% de possibilité de places d'accueil afin de donner le choix à tous les parents et à tous les enfants.

Tout subsidier ne sera pas possible, il est donc nécessaire de sortir du cadre idéologique mettant la priorité au subventionné qui ne permet pas aux formules plus souples et plus rapidement opérationnelles de s'épanouir. Le MR est dès lors convaincu qu'il faut chercher de la diversité, des solutions innovantes et faciliter autant que possible les partenariats avec les entreprises : crèches

d'entreprises, partenariats public-privé, soutien au secteur non-subventionné. Les milieux d'accueil répondant à des besoins spécifiques tels les haltes-accueil, garderies de nuit ou gardes d'enfants malades, doivent également être encouragés.

Le MR est également convaincu que fréquenter un milieu d'accueil et les classes de maternelle permet la socialisation et contribue à améliorer les chances de réussite des enfants, en particulier pour les petits dont le français n'est pas la langue parlée à la maison. C'est la raison pour laquelle nous plaçons également, parallèlement, pour un abaissement de l'âge de l'obligation scolaire. Le secteur de l'accueil des enfants pendant leur temps libre, en particulier les écoles de devoirs, doit lui aussi être urgemment revalorisé pour les mêmes raisons.

Enfin, il ne faut pas oublier de conforter singulièrement l'accès à l'adoption, la mise en place des familles d'accueil et l'intégration des enfants souffrant de handicap.

REVENDICTIONS DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME DANS LE CADRE DES ÉLECTIONS 2014



Par Manuel Lambert, conseiller juridique à la Ligue des droits de l'Homme

Cette année, la Convention internationale des droits de l'enfant des Nations Unies (CIDE) va avoir 25 ans. Au vu de la situation des droits de l'enfant en Belgique, peut-on lui souhaiter un joyeux anniversaire ? Certainement : la Belgique est un État qui prend au sérieux les droits de l'enfant et dans lequel ceux-ci connaissent un niveau de respect acceptable. Toutefois, au risque de gâcher la fête, il est important de souligner que des efforts, parfois importants, sont encore à faire dans notre pays...

Parmi de nombreuses thématiques qui mériteraient d'être mises en avant (telles que le recours au placement de mineurs en unités psychiatriques fermées qui augmente, des sanctions administratives communales qui peuvent être désormais infligées aux jeunes de 14 ans, des titres de séjour qui ne sont pas automatiquement accordés aux mineurs non accompagnés (MENA)...), citons les points suivants :



DROITS DE L'ENFANT : TROIS PRIORITÉS POUR L'APRÈS 25 MAI 2014

Par Bernard De Vos, Délégué général aux droits de l'enfant



- Garantir le droit de participation des mineurs : le droit de participation des mineurs est considéré comme une valeur fondamentale de la CIDE, il doit donc être appliqué dans toute décision qui concerne l'enfant. Dès lors, tout enfant devrait être entendu à sa demande, peu importe son âge et son discernement. Il importe de mettre en place des initiatives permettant aux mineurs de donner leur opinion.
- Maintenir des relations familiales pour les mineurs dont un parent est détenu : pour les enfants dont un des parents est en détention, le maintien des relations familiales ne peut être considéré comme une simple faveur, mais bien comme un droit, conformément à l'art. 9 § 3 de la CIDE. L'enfant dispose en effet du droit d'avoir avec son parent des liens non soumis aux aléas du quotidien carcéral. Il conviendrait dès lors de garantir l'exercice effectif de ce droit.
- Adopter une approche globale de lutte contre la pauvreté des mineurs qui tienne compte des groupes les plus vulnérables : les observations finales adressées à la Belgique par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies s'inquiètent de la faiblesse du budget alloué aux dépenses sociales en comparaison avec d'autres pays de l'OCDE et de l'augmentation de la pauvreté infantile dans un pays riche comme la Belgique. Il est fondamental d'y remédier au plus vite par l'adoption de politiques volontaristes de lutte contre la grande pauvreté.

Joyeux anniversaire ?

Il est difficile, voire impossible, de choisir parmi les urgences auxquelles nous confronte la réalité de certains enfants en Belgique. Mais s'il faut désigner trois priorités liées aux droits de l'enfant dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie des plus fragiles après le scrutin du mois de mai, c'est sans conteste la pauvreté, l'éducation et la migration qui doivent d'abord retenir notre attention et celles des élu-e-s de demain.

Parce qu'aucun article de la Convention des droits de l'enfant, qui fêtera ses vingt-cinq ans en 2014, ne résiste à l'épreuve de la pauvreté chez nous. Au contraire, nous observons, impuissants, l'apparition de nouvelles formes de pauvreté qui mettent à mal la dignité humaine et l'existence de nos enfants dans les secteurs de la santé, du logement, de la culture, etc. La gratuité scolaire bien qu'érigée en principe fondamental n'existe pourtant pas de fait et l'argent pollue la relation entre l'école et certains élèves des milieux précaires.

L'école, dont le décret Missions rappelle les superbes objectifs en termes d'égalité, de citoyenneté, en insistant sur son rôle émancipateur, n'est plus partout en mesure d'accomplir sa tâche et les mécanismes de relégation sont à l'œuvre dès le fondamental. Nous avons besoin d'une « pax romana » pour l'école pour revoir complètement le système scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le boom démographique à Bruxelles et l'obligation de créer de nouvelles écoles est une occasion en or à saisir pour faire ce travail tant sur le fond que sur la forme de notre enseignement.

Enfin, les enfants migrants doivent retenir toute notre attention car ils sont sans doute les plus fragiles parmi les fragiles. Comme le rappelle le réseau européen des ombudspersonnes pour enfants, nous ne pouvons que constater les « défaillances notables des politiques européennes, nationales et locales à répondre aux besoins et à l'intérêt de ces enfants ». Malgré la crise économique actuelle, aucun Etat ou Région ne peut ignorer ses obligations internationales relatives aux enfants migrants qui sont particulièrement vulnérables et aux enfants en général.





COHÉRENCE ET ACCESSIBILITÉ, DES ENJEUX PRIMORDIAUX POUR LE SECTEUR ÉDUCATIF

Par **Perrine Humblet**, pour l'observatoire de l'enfant, professeur à l'ULB (Ecole de Santé publique)

Nous fêtons cette année le centenaire de la guerre 14-18. Nous devrions également le faire de la loi du 19 mai 1914 décrétant l'instruction primaire obligatoire et gratuite jusqu'à l'âge de 14 ans !

Tous les acteurs sociaux d'aujourd'hui conviennent que l'organisation d'un système d'accueil et d'éducation des jeunes enfants (EAJE) représente un facteur d'émancipation. Non seulement pour lutter contre la reproduction sociale des inégalités dès l'enfance, mais également pour renforcer l'égalité entre femmes et hommes. Pour cela, d'anciens et de nouveaux chantiers sont à réaliser. Le chantier de la formation est probablement parmi les plus anciens. Nous sommes parmi les derniers pays d'Europe à ne pas disposer d'une formation de niveau supérieur relative aux métiers de l'enfance. De nombreux acteurs ont consacré l'entièreté de leur carrière à ce dossier heureusement à nouveau investi par l'ONE, avec l'engagement de proposer d'ici 2018 la création d'une formation de niveau supérieur et l'organisation d'un système de qualité qui soutienne les compétences de ses professionnels.



Deux aspects se greffent sur cette ambition, celui de la cohérence et celui de l'accessibilité.

Le système EAJE en Fédération Wallonie-Bruxelles est construit sur une scission entre les services pour la petite enfance et ceux d'éducation préscolaire à l'école maternelle. L'organisation d'un système de qualité doit aboutir à ce que l'accueil des jeunes enfants avant 2,5-3 ans et après cet âge se fasse sur des bases partagées et cohérentes relatives au bien-être de l'enfant. L'enfant de 2,5 ans n'est pas un être en développement ici et un être à scolariser là. Il est souhaitable que les parties prenantes de l'EAJE, ministère de l'éducation et ONE, établissent les bases d'un partenariat fort pour apprendre les uns des autres et élaborer ensemble un cadre de valeurs et de connaissances communes favorables à l'accueil et l'éducation de l'enfant d'âge préscolaire dans une perspective globale.

L'expérience montre que l'accessibilité est souvent mise à mal lorsque des efforts sont engagés pour améliorer la qualité d'un système qui, par ailleurs, connaît une pénurie de places. La compétition sociale se durcit parce que fréquenter un service de qualité est un avantage. L'accès est bien sûr une question de disponibilité, de répartition et de coût des places. L'accessibilité est aussi ce qui se passe au quotidien dans le service et qui rend l'utilisation désirable par toutes les familles, y compris les plus différentes. Pour garantir l'accessibilité, il est nécessaire de soutenir plusieurs niveaux d'action autour de l'objectif d'inclusion sociale. Ceux-ci font actuellement l'objet de nombreuses réflexions qu'il est très important de soutenir puis de mettre en œuvre pour que disparaisse le gradient inverse entre niveau socio-économique des familles et niveau d'utilisation, et que les bénéfices sociaux, éducatifs et économiques potentiels de l'émancipation sociale puissent être rencontrés.



FACILITER LA VIE DES FAMILLES, AMÉLIORER LE BIEN- ÊTRE DES ENFANTS

POUR LE PS, IL FAUT TENDRE VERS UN ACCUEIL UNIVERSEL. LES POUVOIRS PUBLICS DOIVENT PROPOSER DES SOLUTIONS QUI FACILITENT LA VIE DES FEMMES ET DES HOMMES POUR CONCILIER VIE PRIVÉE ET VIE PROFESSIONNELLE, LES ACCOMPAGNER DANS LEUR RÔLE PARENTAL, PARTICIPER À LA SOCIALISATION, L'AUTONOMIE ET L'ÉPANOUISSEMENT DES ENFANTS.

Le PS propose des solutions pratiques permettant d'accueillir tous les enfants en offrant des services d'accueil adaptés à chaque âge, accessibles financièrement et de qualité. Une attention particulière doit être réservée à la mixité sociale dans les structures d'accueil.

Accueillir tous les enfants

Le nombre de places d'accueil d'enfants a augmenté sous cette législature, mais la pression démographique et les évolutions sociétales font que trop de parents cherchent encore une solution d'accueil.

C'est pourquoi le PS veut créer 10.000 nouvelles places d'accueil d'ici 2019, réparties selon les besoins objectivés liés à l'évolution démographique, au nombre total de places disponibles.

La différence d'offres de services reste importante selon les sous régions, les communes. Celles qui connaissent les taux de croissance démographique les plus élevés sont souvent les plus pauvres et donc les moins à même de financer la construction de nouveaux milieux d'accueil et d'en assurer le fonctionnement. C'est pourquoi le PS souhaite intégrer des critères relatifs à la situation socio-économique des habitants d'une commune dans le choix et le financement des projets. Afin de faciliter l'accès aux solutions d'accueil adaptées, le PS désire aussi améliorer l'accessibilité financière des milieux d'accueil, en introduisant une plus grande progressivité de la participation financière des parents pour les bas et moyens revenus.

L'essor démographique comme l'allongement des temps de trajets domicile/travail, la flexibilisation des horaires renforcent la demande d'accueil extrascolaire. Le PS veut garantir une offre d'accueil jusqu'à 18h dans toutes les écoles et encourager, au sein des écoles primaires, l'organisation d'activités sportives, culturelles et artistiques après 15h30. Le PS veut également développer l'offre d'écoles de devoirs qui jouent un rôle essentiel en matière de cohésion sociale et dans les relations école - famille. Pour les jeunes enfants, les solutions sont trop rares. Le PS souhaite donc encourager le développement d'une offre accessible financièrement à tous, et notamment pour les enfants de deux ans et demi à six ans.

Il faut aussi garantir la qualité de l'accueil. Parmi les propositions du PS, il y a la volonté d'étoffer la formation initiale des professionnels de l'enfance et de créer une formation dans l'enseignement supérieur pour la petite enfance et la gestion des milieux d'accueil. De même, le PS veut renforcer, après évaluation et consultation des parents, les cadres réglementaires du décret « Accueil Temps Libre » (ATL) en développant une démarche de pilotage.



Dans un souci de représentativité du paysage politique francophone, nous avons réservé une place pour le programme du FDF. Malheureusement, avec les préparatifs de la campagne électorale, le temps leur a manqué pour nous rendre un article dans les délais impartis. L'absence du FDF dans nos pages n'est donc nullement liée à l'expression d'une opinion politique de notre part.



L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE : FONDAMENTAL !

L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE EST UN ÉLÉMENT TRÈS IMPORTANT DANS LE DÉVELOPPEMENT D'UN ENFANT. VU LES HORAIRES FLEXIBLES DES PARENTS, LE NOMBRE D'ENFANTS QUI ONT BESOIN D'UN ACCUEIL EN-DEHORS DES HEURES SCOLAIRES ET DURANT LES VACANCES DEVIENT TRÈS IMPORTANT. L'ACCUEIL POSSÈDE ÉGALEMENT UNE MISSION DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ (PRÈS D'UN ENFANT SUR TROIS VIT DANS UNE FAMILLE PAUVRE À BRUXELLES) ET DE MIXITÉ SOCIALE.



La qualité de l'accueil extrascolaire revêt une importance primordiale pour assurer un développement correct de l'enfant : des activités de loisirs doivent être prévues, ainsi que du temps (et des espaces) de repos.

Ceci étant, cet accueil ne doit pas être réservé aux enfants issus des milieux les plus privilégiés. Chaque enfant doit avoir droit à un accueil de qualité, peu importe les revenus de ses parents. Sinon, l'accueil extrascolaire cesse d'être un lieu de développement de l'enfant, ou d'une possible émancipation. Il devient alors un lieu d'exclusion, de repli sur soi, d'accélération des inégalités et de maintien de jeunes dans la pauvreté. Les communes qui ont décidé d'augmenter les tarifs des garderies des écoles ont vu le public fréquentant l'accueil se raréfier (car l'accueil était devenu trop cher). Inacceptable pour le PTB qui a mené campagne et interpellé les autorités pour dénoncer ces mesures.

Vision du PTB-go !

L'offre d'accueil extrascolaire doit tout d'abord satisfaire aux besoins des parents. Nous soutenons la vision de décloisonnement. Nous pensons que l'école, comme lieu physique, doit jouer un rôle central dans l'accueil extrascolaire. L'école est un lieu bien connu des parents et des enfants, et est donc un lieu de confiance, comme infrastructure pouvant servir aux organisations liées à l'extrascolaire.

Il est crucial que l'accueil reste entre les mains du public. Contrairement au privé qui a un but de rentabilité, le public est le seul pouvant garantir les trois fonctions de l'accueil, dans un souci d'égalité. Dans cette perspective, la gratuité pour tous est pour nous un objectif à atteindre et un élément très important pour l'accueil extrascolaire. On sait qu'une toute petite participation financière, même d'un euro, peut constituer une barrière pour certaines familles. Il convient donc de développer une réelle gratuité. C'est elle qui contribue à mettre sur pied d'égalité les enfants, et à rendre opérationnelle la fonction sociale de l'accueil.

Pour concrétiser un accueil de qualité, avec des activités émancipatrices, ainsi que la gratuité, un refinancement de l'accueil extrascolaire est indispensable. Nous proposons une taxe des millionnaires (une taxe de 1% sur les fortunes de plus d'un million d'euros) qui rapporterait 8 milliards. Une partie de cette somme serait consacrée à la création d'emplois publics dans les services collectifs.

Enfin, le personnel de l'accueil extrascolaire doit pouvoir bénéficier d'une formation adéquate, ouverte sur le monde et continue.



APPEL AU DÉBAT EN VUE D'UNE REFONDATION DE L'ÉCOLE

Par Anne Nutelet

Parce que cela correspond à notre volonté et notre mission d'allier l'action sur le terrain et la promotion d'une politique cohérente, centrée sur les besoins de l'enfant, Badje a répondu à l'initiative lancée par la « Plateforme contre l'échec scolaire », en devenant signataire de l'« Appel au débat en vue d'une refondation de l'École ».

L'Appel a officiellement été lancé le vendredi 31 janvier 2014, en présence de politiques et des différents signataires : plus de quarante organisations dont des associations, des académiques et des syndicats.

Les fondements de cet appel sont issus des constats suivants :

« Les indicateurs de l'enseignement ainsi que plusieurs études (FRB, PISA...) montrent à quel point les disparités sont importantes et socialement liées en Communauté française.

Le quasi-marché scolaire et les enjeux de sélection implicitement présents dans tout le système amènent une reproduction dramatique des inégalités sociales qui se transforment en inégalités scolaires.

C'est pour l'enseignement spécialisé et le premier degré différencié que l'indice socioéconomique moyen des élèves est le plus faible. Cela révèle une corrélation entre l'échec scolaire et l'appartenance à un milieu défavorisé.



Dans la suite des parcours scolaires, la hiérarchisation sociale des filières oriente les élèves les plus faibles économiquement et scolairement vers l'enseignement qualifiant.

Beaucoup de jeunes formés à un métier ne sont donc pas ceux qui le veulent, mais ceux que le système a conduits là par défaut.

De façon générale, le taux de redoublement est dramatique dans notre Communauté.

Plus d'un élève sur deux termine sa scolarité avec au moins une année de retard, et cela sans tenir compte des 20% qui décrochent avant la fin du secondaire.

Du point de vue du contenu des apprentissages, l'école ne pratique que trop rarement le questionnement démocratique en son sein.

Les savoirs enseignés ne sont pas suffisamment mis en lien avec les enjeux de société; ils n'outillent pas tous les élèves pour penser le monde dans lequel ils vivent.

Ces quelques constats révèlent que malgré les nombreuses réformes visant à opérationnaliser les Missions de l'École, notre enseignement n'arrive pas à se rapprocher de ses objectifs.

Face à de telles difficultés, il faut empoigner le taureau par les cornes. Mais le taureau est imposant, il ne changera sa course que soumis à une force massive, constante et durable.

Cette force ne peut être obtenue que par une réelle volonté de la part de ses représentants politiques ainsi qu'une adhésion des acteurs. »^{1/}

En vue des élections de mai 2014, les signataires demandent au futur gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) de planifier, sur au moins deux législatures, la mise en œuvre d'un remaniement en profondeur du système scolaire, dans l'intérêt de tous ses acteurs (enfants, enseignant-e-s et parents) et en cohérence avec les défis de notre société.

Pour ce faire, ils invitent les politiques à se rassembler autour de la question de l'enseignement en FWB, à analyser la situation et à en débattre avec les acteurs, en levant les tabous qui empêchent le système actuel d'évoluer, à savoir : le quasi-marché scolaire, la complexité du système du fait des réseaux, l'articulation des différents niveaux scolaires, la hiérarchisation des filières, les modes d'évaluation des élèves, des professionnels et du système.

^{1/} Texte issu de l'« Appel au débat en vue d'une refondation de l'École », E.R : Anne Chevalier - chaussée de Haecht 66 - 1210 Bruxelles

Pour plus d'informations : ChanGements pour l'égalité
T 02 218 34 50 - sandrine.grosjean@changement-egalite.be

LA POLITIQUE... LES ENFANTS ONT AUSSI LEUR MOT À DIRE

Par Céline Antonucci et Corinna Iudicelli

DANS LE CADRE D'UN ATELIER CRÉATIF À L'ÉCOLE SAINT-BONIFACE ET D'UN REMPLACEMENT EN GARDERIE À L'ÉCOLE CLAIR-VIVRE, LES QUESTIONS SUIVANTES ONT ÉTÉ SOUMISES AUX ENFANTS : EST-CE QUE VOUS SAVEZ CE QUE C'EST QUE LA POLITIQUE ? AVEZ-VOUS DÉJÀ ENTENDU CE MOT QUELQUE PART ?



« Pour moi la politique c'est des débats politiques. On donne des arguments, on défend une idée. C'est long, ça peut être pour défendre quelque chose comme par exemple le droit de fumer dans une voiture. Ça permet de choisir des lois. » NAËL (10 ANS)

« Pour moi c'est le gouvernement, la région parlementaire et un petit peu la famille royale. » MOHAMED (10 ANS)

« J'entends le mot à la télé et au journal. Je ne sais pas, moi, ce que ça signifie. Aider les gens, respecter la loi... » MYRIAM (10 ANS)

« La politique je la regarde toujours à la télé avec mon grand-père. Le roi a démissionné et il a trompé sa femme. C'est vrai ! » KELLY (9 ANS)

« Je ne sais pas » URSULA (9 ANS) ET LAURA (6 ANS)

« Pour moi la politique, c'est dans des grandes salles avec des présidents et des ministres. À chaque fois, il y a une réunion pour un sujet. Exemple : la crise économique. La politique, c'est les présidents qui décident des lois. » MOUNIA (10 ANS)

« C'est quand on est poli » NASSIM (9 ANS)

« J'entends ce mot dans le journal. Quand on parle de la politique, ça me fait penser à la nature. Je ne sais pas pourquoi. » IHSSAN (10 ANS)

« C'est par exemple quand, au journal, ils disent qu'il y a eu un accident. » ANAÏS (9 ANS)

« Well... it's...like... well... it's a group of people, they are very important for some reason but I don't know why » KATIE (8 ANS)



REGARD SUR 2013

Par Wanda Duhamel

IL EST LÀ ! TOUT CHAUD, TOUT BEAU, LE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013 DE BADJE EST SORTI ! VOUS POUVEZ DÈS À PRÉSENT LE TÉLÉCHARGER SUR NOTRE SITE WWW.BADJE.BE.

La rédaction d'un rapport d'activités, c'est l'occasion de se poser pour faire le point sur les 365 jours écoulés, sur les actions mises en œuvre, sur les projets réfléchis, structurés et lancés, sur les succès et les échecs. C'est un moment important pour une association car prendre le temps de regarder derrière soi, c'est se donner l'opportunité de se situer dans son passé et son avenir, entre le chemin parcouru et le pain qu'on a déjà mis sur la planche de l'année suivante.



C'est l'occasion aussi d'ouvrir les portes, comme celles de nos locaux qui sentent bon le neuf ! C'est partager avec ses partenaires et les différents acteurs du secteur, c'est l'opportunité de créer de nouveaux contacts. C'est un moment de transparence capital, particulièrement dans une fédération comme la nôtre dont l'objectif est la représentation de ses membres, la défense et la promotion d'un secteur.

Bien plus que quelques feuillets figés, un rapport d'activités est un véritable outil d'ouverture.

Prenez le temps d'y jeter un coup d'œil et n'hésitez surtout pas à venir vers nous avec vos questions, vos suggestions, vos idées...



PORTRAIT

TOUS LES TROIS MOIS, LE BADJE INFO VOUS PROPOSE DE PARTIR À LA RENCONTRE D'UN MEMBRE DE BADJE. DANS CE NUMÉRO : LA LIGUE DES FAMILLES

la ligue
des familles
citoyenparent.be

LA LIGUE DES FAMILLES

DES SOLUTIONS POUR CHAQUE PARENT

Interview réalisée par Anne Nutelet auprès de Delphine Chabbert, directrice du département « Études et action politique » de la Ligue des familles

VÉRITABLE PORTE-PAROLE DES PARENTS,
LA LIGUE DES FAMILLES NOUS PARTAGE
SON ENGAGEMENT POUR LA DÉFENSE DE
LEURS INTÉRÊTS.

> BI : Quelle est l'histoire de la Ligue des familles ?

La Ligue des familles est une vieille dame de 92 ans, née d'un combat mené dans les années '20 par des familles nombreuses qui avaient de grandes difficultés à se loger. Ces familles se sont réunies pour créer une coopérative. Celle-ci a donné naissance au Fonds du logement, devenu une structure autonome. Ce mouvement de solidarité entre familles nombreuses s'est structuré au fil des années pour s'ouvrir à toutes les familles et se développer à travers quatre axes.

La première action de la Ligue fut de revendiquer un toit pour toutes les familles. Cette idée de défense des intérêts des parents et de revendication de leurs droits perdure de nos jours. C'est notre axe de combat politique. La Ligue est aussi un mouvement d'éducation permanente et de services qui offre des réponses concrètes à la vie des parents. Et surtout, c'est un média consacré au conseil aux parents et destiné à créer une information parentale. Ce dernier axe est nourri par *le Liqueur des parents*, *le Liqueur et mon bébé* ainsi que deux sites web.

> BI : Quelles sont vos missions et objectifs ?

La Ligue des familles c'est avant tout LA référence en matière de parentalité. Nous travaillons à l'être toujours davantage. Nos missions sont le soutien à la parentalité et l'information aux parents. En tant que mouvement de défense des intérêts des parents, nous faisons de la parentalité un objet médiatique, un objet politique et un objet de service.



Concrètement, c'est à partir des expériences des parents, récoltées au travers de nos actions sur le terrain, que nous cherchons les réponses correspondant à leurs besoins. Nous construisons des médias qui tentent de leur apporter ces réponses et nous développons une action politique qui propose des solutions aux revendications liées à leurs besoins.

Dans notre société, la diversité et la mobilité du tissu familial sont telles qu'il est extrêmement difficile d'appréhender la notion de famille. De nos jours, c'est la relation à l'enfant qui assure la pérennité du lien. Nous partons donc de la notion de parentalité pour aller vers les parents et nous parlons de politiques de soutien à la parentalité plutôt que de politiques familiales.

> BI : Quelles sont les activités et services proposés par la Ligue des familles ?

Rencontre, échange et partage d'expériences entre parents dans un cadre convivial, sont à la base de nos activités :

- Les « **Ateliers des Parents** » permettent de se retrouver autour d'un repas, d'un apéro ou lors d'une conférence pour discuter d'un thème lié à la parentalité, en présence d'un spécialiste.
- Les « **Bébés-rencontres** » sont des espaces pour les parents accompagnés de leurs enfants de moins de 3 ans. Ils y sont accueillis par des bénévoles qui s'occupent des tout-petits et organisent un échange autour des questionnements des parents. Ce projet repose sur un véritable échange entre pairs et répond au besoin de beaucoup de parents de partager leurs interrogations et expériences vécues suite à la naissance d'un enfant.
- Les « **Petits déjeuners matin-malin** » sont des rencontres intergénérationnelles organisées autour d'un petit-déjeuner composé de produits locaux de qualité, issus du commerce équitable. Ce sont également des moments d'échange sur des thématiques globales telles que la solidarité Nord/Sud.

Nos activités comportent également un **volet culturel**. La Ligue des familles promeut 3 prix littéraires dont le très fameux « Prix Bernard Versele », unique en son genre puisque ce sont les enfants qui votent. Réel projet d'accès à la culture, le « Prix Versele » existe depuis 30 ans, c'est un patrimoine qu'il faut entretenir ! Nous avons créé l'équivalent de ce prix pour les adolescents avec le « Prix Farniente » et développons actuellement le « Prix Forum » pour le public adulte.

PORTRAIT



Enfin, dans le cadre de notre combat pour une consommation responsable, les bénévoles de La Ligue organisent des activités très concrètes comme les bourses (bourses aux vêtements, aux jouets...).

La Ligue, ce sont aussi des **services** adaptés aux besoins des parents : une équipe de baby-sitters encadrés et formés, des petites annonces allant de la location de vacances au soutien scolaire, des échanges linguistiques avec des familles néerlandophones, la carte famille nombreuse, le Countriweb qui aide à la détermination de la contribution alimentaire en cas de séparation des parents, le service juridique Droits Quotidiens, le Wiki-parent qui donne accès à des groupements d'achats (électricité, gaz, mazout...) ou encore le Fonds du logement qui propose des prêts hypothécaires pour les familles modestes.

> BI : Qui compose votre équipe ?

D'une part, il y a les instances institutionnelles : le Conseil d'administration, composé d'une quinzaine de membres et l'Assemblée générale qui rassemble 80 personnes. Ce sont des bénévoles provenant de Bruxelles et de Wallonie ou des personnes individuelles, sympathisants de la Ligue des familles.

D'autre part, il y a la structure salariée. Plus de 70 personnes basées à Bruxelles, Namur, La Louvière et Liège qui travaillent au sein de quatre départements : médias, études et action politique, éducation permanente, marketing et services généraux. Au niveau du département études et action politique, l'objectif est de développer une expertise sur la parentalité. Les chercheurs construisent des connaissances sur l'évolution des familles et de leurs besoins. A partir de ces connaissances, nous formulons des revendications que nous portons au niveau politique. Un exemple de cette démarche est le Mémorandum que nous venons de publier (*retrouvez l'article concernant ce Mémorandum dans le dossier*).

Et enfin, il y a les équipes de bénévoles: environ 350 personnes réparties sur tout le territoire Wallonie-Bruxelles qui mènent divers projets locaux.

> BI : En quoi est-ce important pour vous d'être membre d'une fédération comme Badje ?

Par rapport aux autres membres de Badje, notre singularité est de ne pas être un opérateur d'accueil. Etant un mouvement de parents, nous sommes, en l'occurrence, un mouvement d'usagers.

Quand on construit des politiques liées à la parentalité, on parle de trois types de ressources dont les parents ont besoin : les ressources financières, le temps et les services, principalement ceux concernant l'accueil de l'enfance. Notre analyse est qu'à l'heure actuelle, en matière de soutien à la parentalité, ce sont les services qui sont le plus en difficulté. La priorité pour les parents est, plus que jamais, d'avoir accès à un service collectif d'accueil de qualité.

Badje a acquis une reconnaissance comme acteur de terrain. La Ligue est un mouvement plus socio-politique de défense des intérêts des parents. En tant que porte-parole de ces derniers, nous sommes là pour exprimer leurs attentes et besoins. En ce sens, je pense qu'il est important pour Badje d'avoir des membres comme nous, car nous représentons les usagers des services proposés par la fédération. Et il est important pour nous d'être auprès des fédérations qui rendent service aux parents afin de développer ce dialogue sur « quelle réponse apporter à quel besoin ».

Etre membre nous permet d'obtenir des informations sur le secteur, sur la façon dont il se structure et sur le type d'offres qui est développé, afin de relayer cette information aux parents. Pour nous, un outil fabuleux est le *Pocketje* (successeur du *Bruxelles en vacances*). C'est typiquement quelque chose qui correspond aux demandes des parents : *Comment organiser l'accueil de mes enfants pendant les vacances ?* Pareillement, travaillant sur la question du handicap, Badje via son projet « Bruxelles-Intégration », nous apporte du contenu et de l'information, tant pour nos membres que pour nous, pour construire au mieux nos revendications politiques.

> BI : Un changement espéré ?

Voir tout ce qui concerne l'éducation comme un investissement pour la société et non comme un coût.

> BI : Un conseil à nos lecteurs ?

Lisez aussi *le Liqueur* !

La Ligue des familles
Avenue Emile de Beco 109 – 1050 Bruxelles
T 02 507 72 11 – www.laligue.be

SUPERVLIEG- SUPERMOUCHE

ATTERRIT LE DIMANCHE 15 JUIN 2014 DANS LE PARC DE FOREST !

Par Anne Nutelet

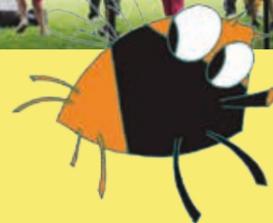
UN FESTIVAL DES ARTS POUR ENFANTS
QUI DÉCOIFFE.



Imaginez le parc de Forest regorgeant d'ateliers artistiques, de théâtre, de danse, de musique, d'installations et d'animations..., imaginez encore les regards émerveillés des enfants, leurs petites mains qui s'affairent à réaliser des merveilles avec des matériaux recyclés, les rires qui résonnent et les musiques qui s'envolent, les générations qui se mêlent pour apprécier la magie du moment. Rêvez une ville festive, vivante, interculturelle, agréable... qui laisse la place aux enfants et à leur famille. Tels sont les ingrédients du SuperVliegSuperMouche.

Pour sa 3^e édition, ce festival bruxellois des arts pour enfants, transformera, à nouveau, le parc de Forest en un lieu de découvertes artistiques. Le dimanche 15 juin, tous les « ketjes » de 0 à 12 ans - accompagnés de leurs familles, copains et copines, voisins et voisines... - pourront profiter de cette journée gratuite pour faire le plein de spectacles de qualité, de poésie et découvertes, d'arts et de créativité.

Cette année, une attention particulière sera accordée aux tout-petits, avec une programmation spécifique pour les bébés et bambins de moins de 2 ans. Le festival proposera également des parcours de sensibilisation artistique menés avec différentes écoles.



Coordonné par le WIELS, Centre d'Art Contemporain, en partenariat avec les communes de Forest et Saint-Gilles, avec l'implication de tous les acteurs socio-artistiques des environs et épaulé par plus de 20 partenaires, SuperVliegSuperMouche se prépare à une édition mémorable et espère vous y voir nombreux.

Informations pratiques

- Où ? Parc de Forest
- Quand ? Le dimanche 15 juin 2014 de 10h à 19h
- Pour qui ? Tous les enfants de 0 à 12 ans accompagnés de leur famille, école ou association
- Prix ? Gratuit !

Contact :
Benoit De Waele, coordinateur du festival
T 0477 57 33 77 – benoit@wiels.org

UN ATELIER DE CERF-VOLANT

Interview réalisée par Anne Vander Ghinst
auprès de Hemo Mesnaoui, animatrice

LE PRINTEMPS VA, À NOUVEAU, POINTER LE
BOUT DE SON NEZ, UNE BELLE OCCASION DE
RÉALISER UN CERF-VOLANT POUR ALLER
JOUER DEHORS. AYANT EU LA CHANCE DE
PARTICIPER À UN ATELIER DE CRÉATION DE
CERFS-VOLANTS, CET ÉTÉ, AU PARTENARIAT
MARCONI, JE SOUHAITE VOUS PRÉSENTER UNE
ANIMATRICE QUI FAIT DE TRÈS CHOUETTES
ATELIERS EN LIEN AVEC L'ÉLÉMENT : LE VENT.

> BI : Comment cette passion a-t-elle débuté ?

Il y a cinq ans, j'ai été invitée à un festival de cerfs-volants à Knokke, j'y ai rencontré le cervoliste Ludovic Petit qui, quelques semaines plus tard, m'a appris à confectionner « le combattant », un cerf-volant en papier. A partir de là, la passion a grandi tous les jours un peu plus !

> BI : Qu'est-ce que le cerf-volant peut apporter à l'enfant ?

Cette activité représente une discipline complète qui allie : détente, concentration, psychomotricité fine, créativité, relaxation, précision, entraide entre les enfants, apprentissage de nouvelles techniques. L'enfant prend conscience des richesses et diversités d'interprétation d'un simple objet. La création de cerfs-volants permet une bonne sensibilisation à l'environnement, une réflexion sur l'air, le vent, le ciel et l'espace. Elle développe la compréhension des différents éléments qui entrent dans la composition d'un cerf-volant: la voile, la structure, la bride, le fil de retenue. Ce que les enfants apprécient tout particulièrement, c'est de sortir de l'atelier pour tester quelques techniques de vol en fonction des caprices du vent et pourquoi pas, profiter de l'occasion pour découvrir les parcs bruxellois.



On peut trouver des modèles de cerfs-volants adaptés à l'âge et aux capacités de chaque participant, les petits pourront s'y atteler dès l'âge de 3 ans. En ce qui me concerne, je trouve important de débiter l'atelier par une petite note explicative d'histoire et de symbolique du cerf-volant dans les différentes civilisations qui ont l'habitude de manipuler ce bel objet. Les chinois, par exemple, trouvent que créer des cerfs-volants est bénéfique pour la santé et permet un beau moment de sortie en famille. Le cerf-volant aurait même des vertus pour soigner le strabisme !

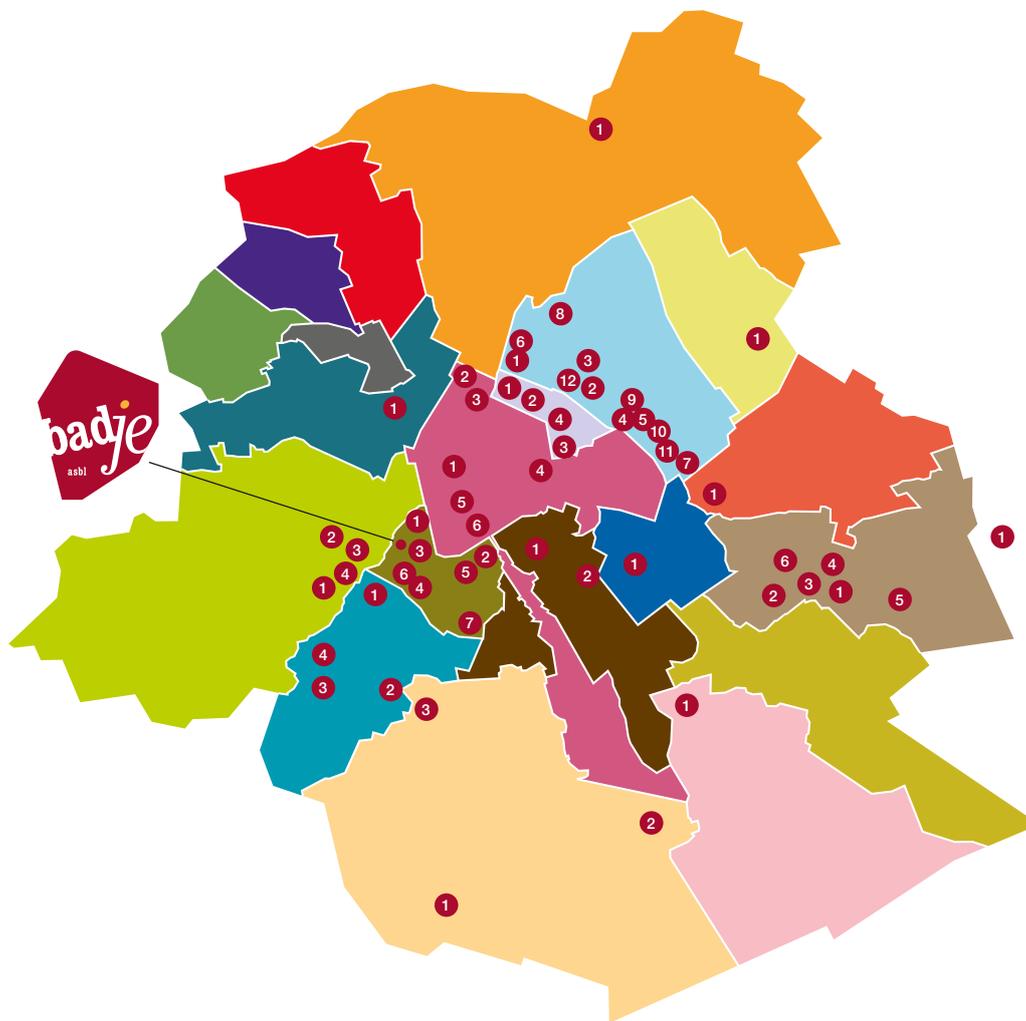
Les jours ne se ressemblent pas, c'est pourquoi les cerfs-volants sont aussi conçus pour voler sans vent, une simple traction suffit à les faire flotter sur l'air, s'il y a de l'espace bien sûr. Les enfants courent et le cerf-volant tracté se dirige vers le ciel, l'objet s'anime, il prend vie pour devenir un petit objet magique. Si nous avons la chance d'avoir une journée accompagnée d'une bonne brise, la magie s'opère et les participants restent bouche bée devant le spectacle du cerf-volant qui s'élève vers le ciel.

> BI : Quel est le matériel idéal ?

Des bâtonnets de bambou tout fins et du papier de soie, c'est l'idéal ! Pour la décoration : de l'encre ou de l'Écoline qui est très fluide et donne de beaux dégradés mais aussi des feutres, utiles pour faire les dessins.

Vous trouverez ci-dessous en images quelques explications pratiques concernant la création d'un cerf-volant. Pour plus de détails, rendez-vous sur le site : www.aufilduvent.be.





LA CARTE DES MEMBRES

Près de 60 opérateurs d'accueil disséminés dans toute la Région bruxelloise forment la fédération Badje. C'est grâce à leur dynamisme et leur détermination que nous avançons ensemble vers une professionnalisation du secteur de l'accueil des enfants et des jeunes.

<p>1000</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 ▶ Cultures et Santé – Promosanté 2 ▶ Jeunesse à Bruxelles 3 ▶ Joseph Swinnen 4 ▶ Kiddy & Junior Classes 5 ▶ Latitude Jeunes Brabant 6 ▶ Les Ateliers Populaires <hr/> <p>1030</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 ▶ Atelier des Petits Pas 2 ▶ Action Josaphat 3 ▶ Bouillon de Cultures 4 ▶ Caméléon Bavard 5 ▶ Club des Petits Débrouillards 6 ▶ Gaffi 7 ▶ L'Esperluète 8 ▶ Le Blé en Herbe 9 ▶ Les Amis d'Aladdin 10 ▶ Liens de Quartier Petite Enfance 11 ▶ Maison de Quartier d'Helmet 12 ▶ Réseau Coordination Enfance 	<p>1040</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 ▶ La Base Coopération <hr/> <p>1050</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 ▶ Les Ateliers de la Chaise Musicale 2 ▶ Ligue des Familles <hr/> <p>1060</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 ▶ Cemea SJ 2 ▶ Cemo 3 ▶ Cemôme 4 ▶ Centre Familial Belgo-Immigré 5 ▶ Espaces Enfance 6 ▶ Quartier et Famille 7 ▶ Tutti Frutti <hr/> <p>1070</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 ▶ Centre sportif et culturel du Mayfair 2 ▶ Cirqu'conflex 3 ▶ Safa 4 ▶ Vie Associative francophone d'Anderlecht 	<p>1080</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 ▶ La Porte Verte <hr/> <p>1120</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 ▶ AMO de NOH <hr/> <p>1140</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 ▶ Administration communale d'Evere <hr/> <p>1150</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 ▶ Action Sport 2 ▶ Cap Famille 3 ▶ ideji 4 ▶ Les Stations de Plein Air 5 ▶ Service d'Aide aux familles CPAS de Woluwe-Saint-Pierre 6 ▶ Service des Affaires Sociales de Woluwe-Saint-Pierre <hr/> <p>1170</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 ▶ Arc-en-Ciel 	<p>1180</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 ▶ Espace Cré-Action 2 ▶ Parascolaire d'Uccle 3 ▶ Youplaboum <hr/> <p>1190</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 ▶ Maison de Quartier Saint Antoine 2 ▶ Partenariat Marconi 3 ▶ ReMuA 4 ▶ Une Maison en Plus <hr/> <p>1200</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 ▶ JJJY <hr/> <p>1210</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 ▶ Centre Pédagogique "Paroles" 2 ▶ La Maison Rue Verte 3 ▶ La Ruelle 4 ▶ Le Winnie-Kot <hr/> <p>1970</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 ▶ Toboggan
---	---	--	---

Depuis 15 ans, Badje déploie son énergie dans de nombreuses activités qui participent au développement, à la reconnaissance et à la professionnalisation de l'accueil de l'enfance en Région de Bruxelles-Capitale. Alliant une proximité avec le terrain, grâce à ses membres et à ses animateurs, à une vision politique cohérente à l'échelle d'une Région, Badje contribue chaque jour à mettre l'enfant au centre des préoccupations.

Rejoignez notre mouvement !

Vous souhaitez devenir membre de notre fédération ? Vous désirez en savoir plus sur nos activités ? Vous avez des questions à nous poser ?

N'hésitez pas à nous contacter !

Badje ASBL – rue de Bosnie 22 – 1060 Bruxelles – T 02 248 17 29 – F 02 242 51 72 – info@badje.be – www.badje.be
BNP Paribas Fortis BE77 0013 2903 0342